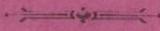




Département du Nord



INSPECTION PRIMAIRE
du Quesnoy



MONOGRAPHIE COMMUNALE



de Catillon

1900





Monographie
de
la commune
de
Catillon *sur* *Sambre*

Plan de la commune de

CATILLON

Canton du Cateau

Arrondissement de Cambrai, Département du Nord

NORD

ORS

COMMUNE

DE

LA
CROISE

COMMUNE

de
BAZUEL

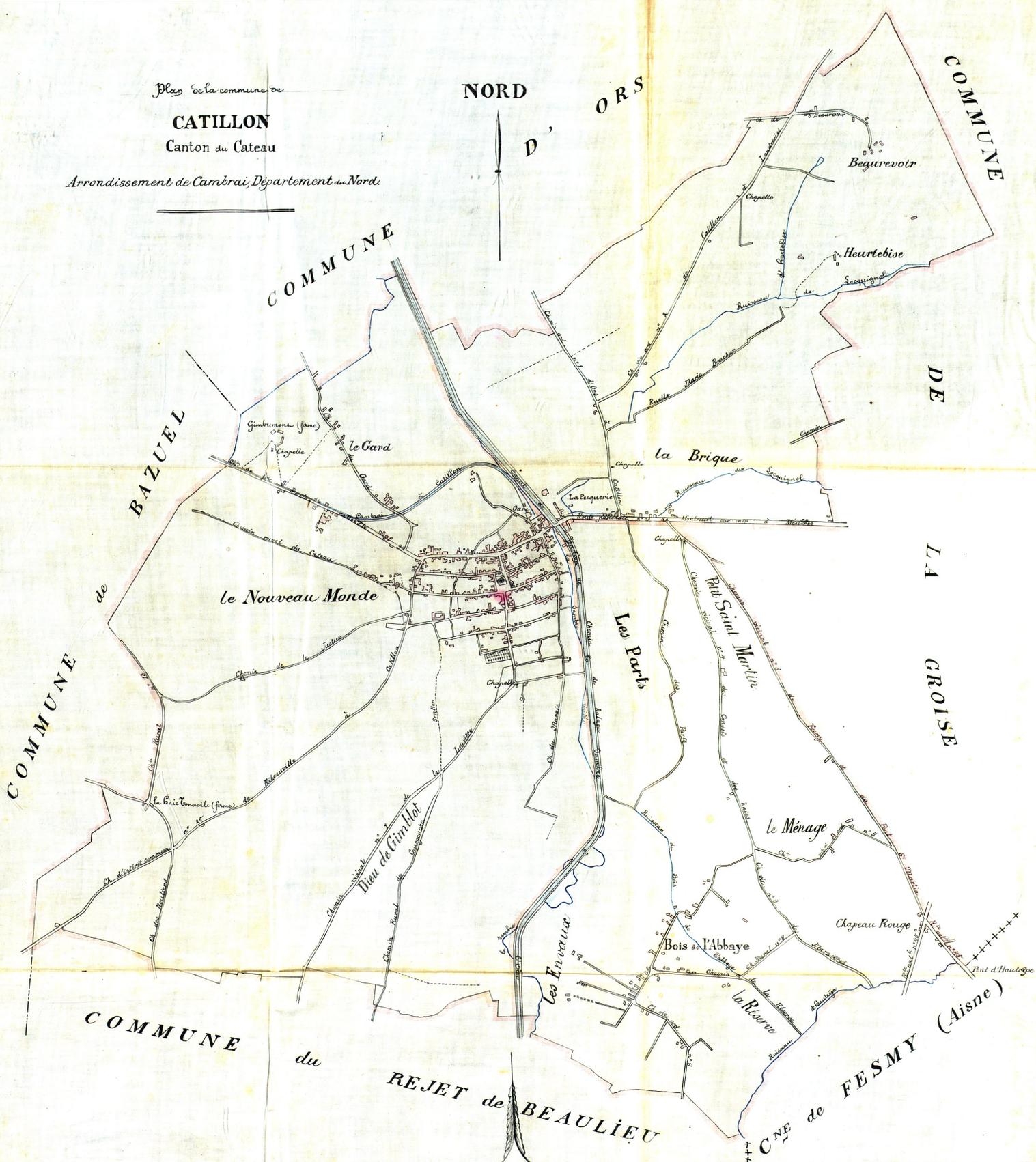
le Nouveau Monde

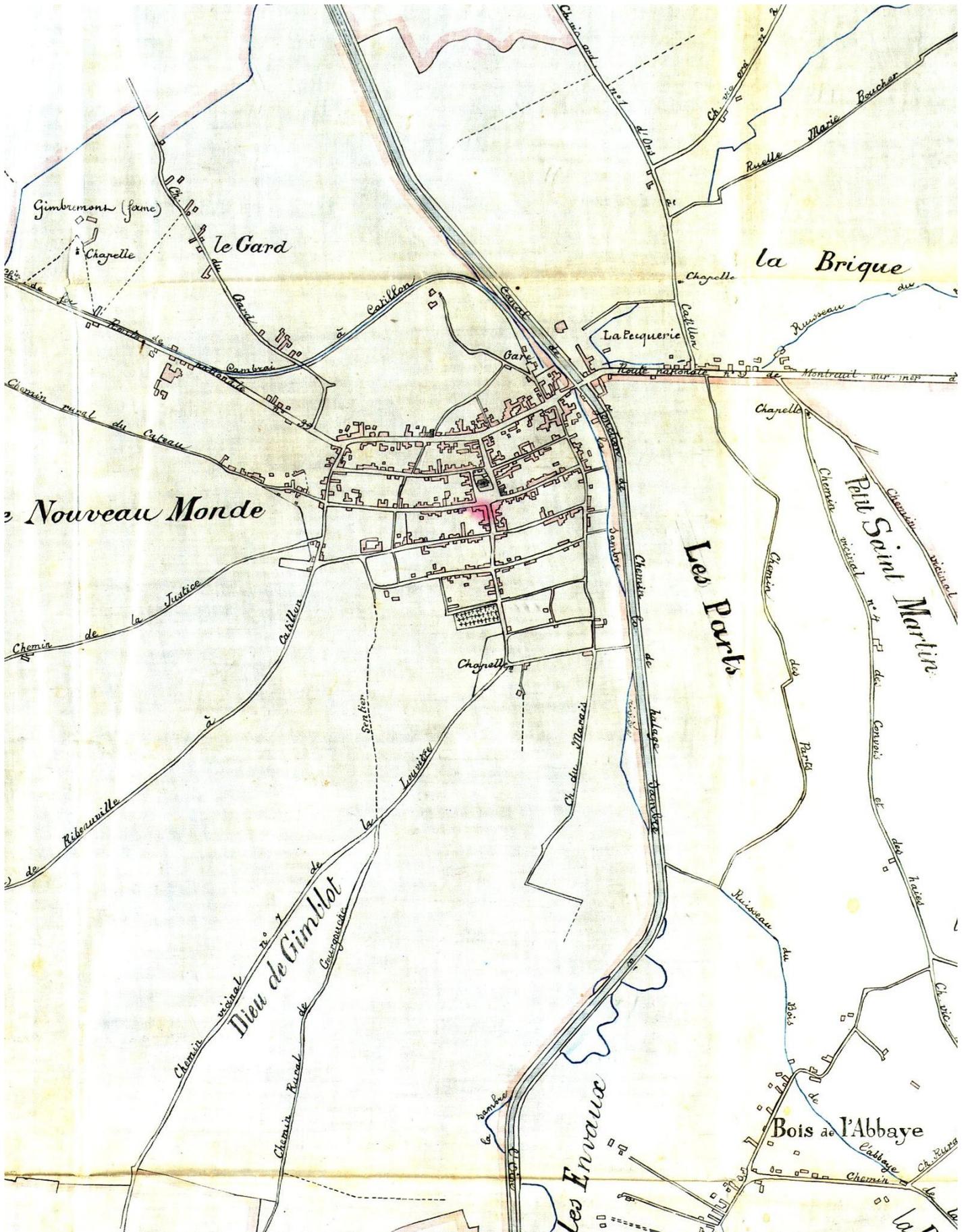
COMMUNE

du

REJET de BEAULIEU

CNE de FESMY (Aisne)





Géographie physique

La commune de Catillon est située sur la route nationale de Montreuil-sur-Mer à Mézières¹ et sur la rivière de la Sambre. En général, les rues sont larges et droites ; on y voit beaucoup de maisons bien bâties. Dans la belle saison les prairies y forment de riantes perspectives et rendent le séjour agréable. Cette commune est à 8 kilomètres du Cateau, 18 de Solesmes, 20 du Quesnoy et 31 de Cambrai. Elle est limitée au nord par la commune d'Ors, au sud par le Rejet de Beaulieu, à l'est par la Groise, au nord-ouest par Basuel, et au sud-ouest par Mazinghien.

Elle est comprise entre 1° 16' 30" de longitude ouest et 20' 30" de longitude est², puis entre 50° 62' et 66' 15" de latitude nord.³

Sur les bords de la Sambre, l'altitude est de 138 mètres, elle passe à 159 mètres au Ménage et à 168 mètres à Beurevoir.

En 1833 la superficie totale de son territoire était de 2.898 hectares dont 1.263 en terres labourables, 1.269 en prés, 40 en bois, 29 en contenance de propriétés bâties, 84 en routes, 10 en rivières et ruisseaux et 202 en forêts royales.

Dix-neuf hameaux plus ou moins considérables étaient de la dépendance de Catillon, on les nommait Autrêpe, Beaulieu, Beurevoir, Bois l'Abbaye, Les Envaux, le Gard, Gourgouche, la Groise, Hurtebise, la Lorette, la Louvière, Malassise, le Ménage, le Nouveau-Monde, le Petit-Cambrésis, le Petit-Sart l'Evêque, Saint-Martin, Sans-Fond et Wallehin.

Sa population était de 3151 habitants dont 354 indigents et 33 mendiants.

Depuis que les hameaux de la Groise et du Rejet de Beaulieu ont été érigés en commune, la population de Catillon ne compte plus que 1605 habitants.⁴

Cette commune comprend encore huit hameaux plus ou moins importants.

Sa superficie territoriale est actuellement de 1302 hectares 81 ares 10 centiares dont 419 hectares 21 ares 10 centiares de terres labourables, 150 hectares 98 ares 38 centiares de prés et herbages, 625 hectares 65 ares 59 centiares de pâturages et pacages, 27 hectares 85 ares 35 centiares de landes et chemins, 558 hectares 81 ares 87 centiares de cultures diverses et 20 hectares 28 ares 81 centiares de propriétés bâties.⁵

Les hameaux qui restent sont Autrêpe ou Chapeau rouge, le Ménage, Bois l'Abbaye, le Gard, Saint-Martin, Beurevoir, Hurtebise et le Nouveau-Monde. Deux fermes situées, l'une à la Haie-tonnoile, l'autre à Gimbermont, sont encore sous sa dépendance.

Les lieux-dits sont la Brique, les Envaux, la Réserve, Dieu de Gimblot, la Pecquerie, les Parts, le Buf, le chemin des Rouliers.*

Nous allons dire d'où ces hameaux et ces lieux-dits ont tiré leurs noms.

Hâmeaux

Le Gard (gardum, jardin verger). Le nom de ce lieu lui vient de ses jardins, de sa situation dans des prés et des vergers ; il compte 49 habitants.

Le Ménage veut dire demeure entourée d'une certaine portion de terre exploitée par celui qui l'habite. Il indique que le hameau a commencé par une simple habitation entourée

¹ À propos de la RN 39*, voir note en fin d'ouvrage. (ndt)

² Par rapport au méridien* de Paris, alors encore en vigueur en France, Catillon est située entre 1° 16' 30 et 1° 20' 30 de longitude Est. Pas question de longitude Ouest ici, ce village n'ayant pas une largeur de 80 à 90 kilomètres. (ndt)

³ Internet donne comme latitude nord entre 50° 04' 26 (<http://fr.wikipedia.org>) et 50° 07' 42 (<http://www.carte-France.info>) (ndt)

⁴ Chiffres de 1896. (ndt)

⁵ Ce qui donne 1802 ha 81 a 10 ca. L'erreur pourrait provenir des cultures diverses surestimées de 500 ha. (ndt)

de terres exploitées par le serf et sa famille.

Saint-Martin. Le nom de ce hameau semble provenir d'une chapelle dédiée à Saint-Martin. Il comprend, avec le Ménage et Autrêpe, 45 habitants.

Beaurevoir ou *bourveaux* (en latin, *bella visus*). Ce nom vient de la configuration du sol ; il répond à belle vue, perspective, panorama. Ce hameau est à 168 mètres d'altitude ; il est entouré de belles vallées où l'on jouit d'une magnifique perspective.

Il compte avec Hurtebise 43 habitants.

Hurtebise (*heurte-bise, vent du Nord*) signifie que ce hameau est sur une éminence heurtée par le vent.

Nouveau-Monde. Ce hameau était autrefois appelé *Petit-Rejet* et tenait au village. À la fin du XVIII^e siècle eut lieu le partage des terres communales ; on bâtit sur celles du *Petit-Rejet* une dizaine de maisons destinées à de nouveaux habitants. De là le nom de *Nouveau-Monde*.

Haie tonnoile (*ferme*). B. latin : *haia, heia*, bosquet entouré de haies.

Tonnellus, salle à manger pour les grands seigneurs. *Tonnelle*, berceau couvert de feuillage. Ce nom désigne donc une ferme construite près d'un bosquet clos de haies, ornée de berceaux de feuillage ou sur un terrain très buissonneux.

Le bosquet a disparu, il ne reste plus que deux fermes dont l'une est sur le territoire de Bazuel¹ ; elles sont entourées de vergers.

Gimbermont signifie mont en bosse, mont en mamelon.

La ferme de Gimbermont était, dit-on, un ancien fief appartenant à l'archevêque ; il fut abandonné en 1791 et pris par un individu qui ne put en produire les titres de possession. Alors les municipalités de Bazuel et de Catillon se chargèrent de faire rentrer la propriété dans les Domaines nationaux.

Lieux-dits

La Brique, les Enviaux, la Réserve, Dieu de Gimblot, la Pecquerie, les Parts, le Buf, le chemin des Rouliers*.

Quelques-uns sont très anciens comme la Brique, les Enviaux, la Réserve, le Dieu de Gimblot, la Pecquerie, les Parts. D'autres sont plus récents.

La Brique tire son nom de briqueterie ou chapelle de briques. On trouve, en effet, à cet endroit des briques romaines. Il ne reste plus que des ruines de la ferme. La chapelle détruite à la Révolution était de briques. Elle a été rebâtie.

Les Enviaux (*vau, vaux, vallée*). Ce nom signifie maisons dans les vallées.

Dieu de Gimblot (D. : *giblot, gimblot, bimbélot, d'où bibélot*).

Il y avait naguère dans le bois de Raismes, près de Valenciennes, un calvaire auquel les malades attachaient des statuette, des rubans dits *giblots* et *gimblots*. Celui qui enlevait ces objets était censé prendre sur lui la maladie du déposant. Dieu de *gimblot* signifie donc calvaire auquel on append des statuette, des rubans.

Il y eut en cet endroit de Catillon un petit calvaire où on appendait des rubans, des statuette de cire grosses comme le doigt.

La Pecquerie est un étang comblé entre Catillon et la Groise. Ce lieu désigne donc

¹ Basuel est ici orthographié par l'auteur avec un « z », après l'avoir été avec un « s » précédemment. Rappelons que d'après l'historien local Jean-Louis Bouvart, la manière correcte d'écrire ce nom est bien Basuel avec « s », conformément à l'usage qui prévalait à l'époque de cette monographie (voir la monographie de Basuel) et en contradiction avec l'usage actuel qui s'est fixé aux alentours des années 1960, années pendant lesquelles subsistaient encore des pancartes contradictoires aux différentes entrées du village. (ndt)

un lieu où l'on pêchait.

Les Parts ont pris leur nom du partage des biens nationaux à la Révolution. Cette partie du territoire était un grand vivier.

Chemin des Rouliers veut dire chemin des voituriers*.*

Relief du sol

La commune de Catillon était, avant sa séparation de la Groise et du Rejet de Beaulieu, la commune la plus étendue de l'arrondissement ; elle est maintenant descendue au second rang (1302 hectares).¹

Elle est traversée du Nord au Sud par la Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise. La vallée est à 138 mètres. La rive gauche est serrée de près par les escarpements des collines de Belgique, la rive droite est accidentée et pittoresque. C'est un pays de pâturage de fertilité moyenne. On y trouve quelques hauteurs, Autrêpe ou Chapeau-rouge, le Ménage à 159 mètres d'altitude, Beurevoir à 168 m. L'encaissement n'est donc que d'une vingtaine de mètres.

Géologie

Le sol de Catillon appartient au terrain créacé, l'un des trois terrains secondaires. L'étage inférieur est généralement coloré en vert par des grains de glauconie (silicate de fer).

Toutes les prairies qui entourent la rivière reposent sur de l'argile d'alluvion plus ou moins tourbeuse et renfermant par place du bois charbonnisé. Sous cette argile on trouve un gravier formé de petits galets bien arrondis ; puis la marne grise ou l'argile bleue de la craie marneuse.

Tout le reste du territoire est recouvert par le limon et nulle part, on ne voit affleurer la roche sous-jacente. Les galets qui existent dans l'argile tourbeuse de la vallée s'étendent jusqu'à une certaine hauteur sur les collines voisines où ils sont recouverts par le limon. On les a rencontrés dans les puits du haut de Catillon, sur la route de la Groise, entre Petit Saint Martin et Autrêpe. D'après leur position sous le limon, on doit les rapporter au diluvium.*

Tout le territoire de la commune est recouvert par le limon, les roches inférieures ne se montrent nulle part. Les sables éocènes n'existent qu'à la partie sud. Partout ailleurs sous le limon se trouve le conglomérat à silex reposant directement soit exceptionnellement sur la craie à silex et Micraster Leskei (elle est exploitée à l'est de la Lorette à une profondeur de 19 mètres et à une altitude d'environ 137 mètres), soit sur la marne grise à terebratulina gracilis,² soit sur l'argile bleue. Quelques puits vont chercher l'eau à la base du limon, mais comme ils sont souvent à sec dans les années chaudes, on les approfondit en pénétrant plus ou moins dans le conglomérat ou même dans les marnes. Ceux qui arrivent dans ce dernier étage donnent toujours de l'eau bonne et abondante. La profondeur des puits varie à l'endroit où ils sont creusés et la nappe aquifère qu'ils exploitent. Dans le bas du village, ils vont jusqu'à 18 mètres et pénètrent dans les marnes ; dans le haut, ils n'ont que 12 à 13 mètres et ne dépassent pas le diluvium*. Au hameau d'Hurtebise un puits a traversé 7 mètres d'argile, 2 mètres de silex, 5 mètres de marne blanche, 2 mètres d'argile bleue et a trouvé là une source abondante.*

À la ferme de Beurevoir, le puits qui a 13 mètres arrive dans le conglomérat. Au Chapeau-Rouge, les puits ont 20 mètres de profondeur, ils traversent 13 mètres d'argile et 7 mètres de conglomérat à silex et arrivent probablement à la partie supérieure des marnes grises. Dans les parties basses telles que le bois de l'Abbaye, le Rejet de Beaulieu et le Petit Cambrésis, l'eau est à fleur du sol ; il y a des sources nombreuses.

¹ Derrière Le Cateau et ses 2697 hectares (chiffres donnés par la monographie de cette ville). (ndt)

² Coquillages fossiles du créacé supérieur. <http://geol.cher.free.fr/test/brach/Ressources/cretace/html>. (ndt)

Hydrographie

La commune de Catillon est traversée par la Sambre et le canal de jonction de la Sambre à l'Oise dans sa partie Est. Cette rivière prend sa source au bois de Cartignies près du Nouvion en Thiérache (Aisne) dans des collines d'une altitude de 200 mètres. Elle arrose le nord du département de l'Aisne et pénètre dans le département du Nord à 5 ou 6 kilomètres en amont de Catillon. Elle passe entre cette commune et le hameau du Bois de l'Abbaye et elle arrose ensuite Ors, Landrecies, Pont-sur-Sambre et Maubeuge. Elle sort de France à une petite distance de Jeumont, passe à Charleroi et tombe enfin dans la Meuse, à Namur (Belgique).

La Sambre est réunie à l'Oise par le canal de la Sambre qui a une longueur totale de 67 kilomètres dont 13 dans le département du Nord. Elle reçoit sur sa rive droite les ruisseaux du bois de l'Abbaye, du Grand Toillon et de l'étang du Locquignol.

Faune et flore

Catillon n'a plus ni bois ni forêt depuis que les hameaux de la Groise et de Beaulieu sont devenus communes. Sa culture principale consiste en pâturages où on y élève de nombreuses vaches laitières qui produisent un beurre excellent, très recherché et qui peut rivaliser en qualité avec celui de Dixmude. Il s'en fait un commerce en gros sous le nom de beurre de provision. Il se tient dans cette commune une foire aux bestiaux le 10 de chaque mois et un marché au beurre tous les mercredis. En outre, la laiterie catillonnaise et celle dirigée par M. Languille produisent une grande quantité de beurre renommé et, avec le lait écrémé, elles alimentent des porcheries importantes.

On y élève aussi des chevaux, surtout pour le trait, des moutons, quelques chèvres, des ânes, des lapins, des poules, des canards, des oies, des dindons, des pintades et des paons. On voit aussi des sangliers chez M. Delattre, boucher.

Nous y trouvons encore le lièvre, le lapin de garenne, la perdrix, la caille, l'alouette et beaucoup d'autres oiseaux qui peuplent les vergers et les bosquets, comme la pie grièche, le merle, le pinson, le rossignol, la mésange, etc.

Parmi les plantes cultivées dans cette commune nous citerons :

1° Les plantes des champs comme le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, le maïs pour donner en vert aux bestiaux, le trèfle commun, la luzerne, le sainfoin, le trèfle blanc, la lupuline ou minette, les féveroles, la lentille, le pois cultivé ou bisaille¹, la carotte, la betterave fourragère et la betterave à sucre.*

2° Les plantes des prairies comme l'agrostis², le fromental, la houque laineuse, la crénelle des prés, le ray-grass anglais³, la jacée des prés⁴, la fétuque ovine, la flouve odorante, la fléole des prés, le vulpin, le brome, le dactyle pelotonné, le pâturin des prés, la canche flexueuse, la fétuque des prés.

3° Les plantes des jardins : la pomme de terre, le pois, la carotte, le haricot, le chou, la laitue, l'artichaut, le persil, le céleri, la fraise, etc.

4° Les plantes ligneuses parmi lesquelles nous avons d'abord les arbres fruitiers : le poirier, le prunier, le cerisier, le pommier, l'abricotier, le pêcher, la vigne, le cognassier, le merisier ;

¹ Bisaille, n. f. : Farine inférieure servant à la fabrication du pain bis. Mélange de pois et de vesces pour nourrir la volaille. *Larousse Universel en 2 volumes, vol. 1, 1922 (ndt)*

² L'agrostide (et non pas l'agrostis), le fromental, la houque (ou houlque) laineuse, la crénelle des prés, la fétuque ovine, la flouve odorante, la fléole (ou phléole) des prés, le vulpin, le brome, le dactyle pelotonné, le pâturin des prés, la canche flexueuse, la fétuque des prés sont des plantes fourragères. *Op. Cit., vol.1 & 2, 1922-23. (ndt)*

³ Ray-grass, n. m. : Genre de graminées vivaces souvent employées pour les pelouses et les pâturages. *Op. Cit., vol.2, 1923. (ndt)*

⁴ Jacée, n. f. : Sorte de centaurée. Nom donné à plusieurs espèces de lychnis ou de violettes. *Op. Cit., vol.1, 1922. (ndt)*

5° Les essences suivantes, qui sont répandues en proportions diverses : le chêne et le hêtre, le bouleau blanc, le charme, le frêne élevé, l'orme, le coudrier noisetier, le peuplier tremble, le peuplier blanc, le tilleul, l'érable champêtre, l'érable sycomore, l'aulne*, les saules, le châtaignier, le cornouiller mâle, le houx, le marronnier, etc.

Dans les haies et les jardins on remarque comme arbrisseaux ou arbustes le fusain d'Europe, le nerprun bourdaine, le prunellier ou épine noire, le rosier, le groseillier, le framboisier, le sureau, l'aubépine, le buis, le cyprès, le cytise, le genêt, le lierre, la viorne, le lilas, le seringat, etc.

Outre les fleurs qui ornent les parterres des jardins de la commune, on trouve :

Les ranunculus aquatilis var. heterophyllus,
Les cardamine amara et chrysosplenium oppositifolium,
l'achemilla vulgaris,
le viscum album (gui),
le senecio saracenicus
le chenopodium Bonus-Henricus
le potentilla argentia
le centaurea potensis

Sur les berges du canal et les lieux vagues, on remarque les espèces ci-dessous :

Brassica nigra
Amarantus retroflexus
Chenopodium glaucum
Phalaris canariensis
Setaria glauca
Panicum Crus-galli
Lactuca scariola
Pétasites officinalis Moench
Sinapis alba L.
Alyssum incanum
Lipidium Draba L. pl. erratique
Neolia paniculata
Geranium phaeum
Lathyrus latifolius
Mentha sylvestris
Nepeta cataria
Cota tinctoria
Mélissa officinalis, L.
Datura stramonium
Setaria verticillata¹

Voies de communication

La commune de Catillon est traversée par la route nationale de Montreuil sur Mer à Mézières qui la met en relation avec la Groise et Bazuel ; elle communique avec Mazinghien par le chemin d'intérêt commun N° 25 de Catillon à Ribeaupville ; avec Ors, Landrecies et le Rejet de Beaulieu par les chemins vicinaux N° 1, 2 et 7 et avec la commune de Fesmy par le chemin vicinal N° 6 de Fesmy et du Pont Saint Martin.

En outre, le chemin de fer à voie étroite du Cambrésis la met en communication directe avec le Cateau, Caudry et Cambrai. D'autre part, le canal de jonction de la Sambre à l'Oise lui donne toute facilité pour faire revenir des charbons de Charleroi dont plusieurs

¹ Tous les noms savants des plantes énumérées dans cette page ont été vérifiés. Connaître leurs noms vulgaires et leurs caractéristiques n'est apparemment pas l'objet de cette monographie. (ndt)

marchands font un grand commerce.

Géographie historique

On croit qu'un petit château fut le berceau de Catillon et qu'il en a tiré son nom. Ce lieu dans les chartes de 1182 et de 1218 est appelé Castellione, Chastillon, en 1221 Castellio, titre de l'abbaye d'Auchin ; en 1313, Castelion, d'après le cartulaire de l'abbaye de Liessies, en 1320, Chastillon, cartulaire* de la terre de Guise, en 1349, Castillon, pouillé* de l'église de Cambrai. On y défrichait encore des bois en 1328.*

La seigneurie, le patronat et la dîme de Catillon appartenait avec de beaux domaines à l'archevêché de Cambrai qui en devint propriétaire en 983 par suite d'une donation faite par l'empereur Otton III, comme le témoigne l'extrait ci-dessous de Baldéric.*

Donation d'une forêt à Rothard, évêque.

Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Otton, par la grâce de Dieu, roi.

En nous montrant facile¹ et accessible aux pieuses demandes de nos fidèles, nous avons l'espérance que ce sera un gage de la stabilité de notre pouvoir et de notre félicité éternelle.

C'est pourquoi sachent tous nos fidèles présents et à venir qu'exauçant les vœux de l'évêque Notger d'Hildebade et d'autres fidèles, nous avons donné à Rothard, évêque de Cambrai, au profit de l'église Notre-Dame pour le salut de notre âme et celui de nos parents, une forêt qui s'étend en longueur depuis le mont Sanslonir,² en largeur depuis le village appelé Barsy (*Aisne*) et le lieu nommé Gourgouche, en suivant le cours de la Sambre et les deux Helpes, jusqu'à la rive intérieure de l'Helpe ultérieure (*la grande*) nous confirmons de notre autorité la présente donation afin qu'aucune personne de quelque rang qu'elle soit ne s'avise de chasser dans l'étendue de ladite forêt sans la permission dudit évêque Rothard, et ses successeurs tiendront de notre royale libéralité le droit de chasse et l'accorderont à qui leur plaira. Et pour que cette donation reste immuable, nous avons confirmé le présent diplôme de notre sceau et nous y avons joint notre seing comme on le voit plus bas.

Signature d'Otton, très glorieux empereur.

Moi Hildebald, évêque, chancelier remplissant les fonctions de l'archevêque Villegise, j'ai contresigné cet acte.

Fait le 8 des calendes de mai,³ l'an 983 de l'incarnation du Seigneur, induction 8,⁴ l'an 1^{er} du règne de l'empereur Otton.

Fait heureusement au palais d'Aix-la-Chapelle.

Ainsi-soit-il.

En juin 1220, Roger, préposé du chapitre et Adam, doyen du chapitre* de Sainte-Marie de Cambrai, rappellent, comme on le voit dans le cartulaire* de l'abbaye de Fesmy, que les couvents et abbés de Fesmy doivent une rente à l'évêque pour quatre mencaudées de terre placées entre les deux chemins, l'un empierré, l'autre en ravin qui est le chemin de Gourgouche, d'un autre côté 6 mencaudées entre le chemin de Gourgouche et le vivier de Catillon. Comme ces terres vont être mises en culture, ils ne s'y opposent pas à condition d'avoir le 1/3 de terrage pour toutes les récoltes qui seront enlevées (le terrage se levait*

¹ Facile, adj. : Fig. Accommodant, complaisant. *Larousse universel en 2 volumes, Vol. 1, 1922.* (ndt)

² Orthographe incertaine. L'ensemble de ce texte est reproduit dans la monographie de Rejet de Beaulieu un peu différemment. (ndt)

³ Soit le mardi 24 avril (date julienne), qui correspond au 29 avril de notre calendrier grégorien actuel. (ndt)

⁴ L'indiction (et non pas l'induction !) de l'an 983 n'est pas 8, mais 11. Plusieurs hypothèses : 1° L'indiction est bonne, le document date de 980 (mais Otton ne règne pas encore) ou de 995 (l'indiction suit un cycle de 15 ans) ; 2° L'indiction est fautive et l'année est bonne (ce genre d'erreur semblait assez fréquent à l'époque) ; 3° Ce texte ne serait pas authentique. Nous ne trancherons pas. Rappelons toutefois qu'une erreur d'indiction (43, XLIII, au lieu de 14, XIII) avait déjà été relevée dans le diplôme fondateur de la ville du Cateau-Cambrésis – du même Othon III, décidément bien malheureux – reproduit dans la monographie de cette ville. (ndt)

habituellement à 10 pour cent). Sur 30 gerbes, il y en avait donc 20 pour Fesmy, 10 pour le chapitre* de Cambrai.

En fin juin 1220, Guillaume 1^{er}, évêque de Cambrai, rappelle les clauses de la charte ci-dessus ; il rappelle notamment qu'un vivier fut construit par les évêques à Catillon, et que le chapitre* de Cambrai a conféré différents avantages énumérés ci-dessus à l'abbaye de Fesmy à laquelle il demande 15 sous (monnaie* de Cambrai) outre le 1/3 du terrage. De plus, les gens de Catillon ne devront aucun sens* à l'abbaye de Fesmy, sauf deux sous (monnaie* de Cambrai) et un chapon payable tous les ans, s'ils font usage comme ils en ont l'intention des droits terriens (pâturage, glanage, etc., sur les terres dont il a été question, attendant au vivier de Catillon.

Cette charte est confirmée par le pape Célestin en la première année de son pontificat.

Des défrichés de Gourgouche.

Pour la dîme* des défrichés de Gourgouche, il y avait en 1235 des difficultés entre l'abbaye de Saint-André du Cateau, qui avait la dîme* de Catillon et l'abbaye de Fesmy sur les sarts* de Gourgouche qui se trouvaient placés entre la fontaine Auduin et le Gourgouchon¹, et alors l'abbé de Maroilles et celui d'Honnecourt furent pris comme arbitres par les deux partis qui s'engagèrent à accepter la sentence. Il fut entendu que l'abbaye de Saint-André aurait le 1/3 des dîmes*, tant sur le territoire de Gourgouche que sur le territoire de Ferrière, mais que chacune n'aurait ses parts et dîmes* qu'autant que l'autel de Gourgouche aurait eu la part qui lui revenait selon la loi religieuse qui prescrit que l'autel soit convenablement doté et entretenu.

Les Envieux.

En 1259, il y a une terre qu'on appelle les Envieux, qui se compose de prés, de pâturages et d'eau et qui est située non loin de la ville de Catillon. Cette terre des Envieux était contestée entre l'abbaye de Fesmy et le couvent du Saint-Sépulcre de Cambrai. Il fut convenu qu'on s'en remettrait à un arbitrage pour savoir à qui au juste appartenait cette propriété sous peine que celui qui n'admettrait pas la sentence payerait mille livres parisis. Il fut décidé que les hommes (serfs) de l'abbaye de Fesmy auraient le droit de pâturage comme ils l'avaient toujours eu depuis l'endroit où commencent les Envieux jusqu'à l'ancien vivier qu'on appelait la Fosse. De plus, l'abbaye de Fesmy avait le droit de lever, comme elle a rappelé qu'elle le faisait de temps immémorial, des cens* et rentes sur cette terre. Cette sentence a été rendue après qu'on eut pris connaissance des arguments des deux partis et l'évêque rappelle qu'un dédit de mille livres blancs parisis reste toujours à la charge de quiconque, profitant des obscurités des contestations antérieures, essaierait de raviver les débats.

En avril 1265, Nicolas III, évêque de Cambrai expose dans une charte qu'à côté de Catillon il y a un lieu nommé Beaulieu, placé entre les pâturages communaux de la ville de Catillon et d'autres pâturages qui tiennent aux précédents et qui appartiennent à l'abbaye de Fesmy qui avait d'ailleurs le droit de pâturage sur la commune de Catillon. Là il y avait un endroit plus bas traversé par la Sambre et où se trouvait un pré appartenant à l'évêque et situé entre le vivier et la ferme de Gourgouche appartenant aux moines de Fesmy. Quand les moines de Fesmy ont reçu les terres de Beaulieu et autres, ils eurent le droit de chasse et de pêche. La Sambre se composait alors d'une suite d'étangs d'Oisy à Catillon.

Il est très curieux de constater les droits de païsson*, de chasse et de pêche des gens d'Oisy (Aisne) sur une partie de Catillon, surtout quand on songe qu'Oisy a toujours été la France tandis que Catillon était terre d'Empire depuis le traité de Verdun.

Les habitants de Catillon voulurent autrefois, ainsi que ceux du village d'Ors, refuser la dîme* à l'archevêque, mais un arrêt du conseil de Malines les condamna à la payer.

En 1715, cette commune produisit à l'archevêque, l'année même du décès de Fénelon,

¹ Appelé Gourgouchon dans la monographie de Rejet de Beaulieu. (ndt)

4.060 livres 19 sous 7 deniers en argent, 955 mencauds 2 boisseaux de blé, 990 mencauds 1 boisseau 3 pintes d'avoine et 512 chapons.

Le 19 janvier 1791, une loi de l'assemblée constituante aliéna, au profit de la commune de Catillon, les biens nationaux de son territoire pour la somme de 547.980 francs.

Catillon, de la châteltenie du Cateau'

Sous le rapport de la domination, Catillon suivit le sort de la chatellenie du Cateau dont il faisait partie et jouit des mêmes privilèges. Ceci nous amène donc à dire quelques mots de la châteltenie du Cateau.

Avant d'appartenir au département du Nord, la ville du Câteau² était comme Cambrai de la généralité de Valenciennes. Cette ville fut longtemps exempte d'impôts ; les privilèges dont elle jouissait et la facilité de s'y livrer à la contrebande y attiraient beaucoup d'habitants. Le Câteau³ était ci-devant gouverné par un châtelain nommé par l'archevêque et, en son absence par un vice-châtelain. L'archevêque était seigneur haut justicier du Câteau et de la chatellenie. La ville était régie par le magistrat* ou corps échevinal composé de sept membres ; ce corps avait pour accessoires un mayeur héréditaire, un procureur d'office, un greffier tabellion et un trésorier massard*. Le conseil de la ville se composait de deux aînés et de quatre connétables.

Les échevins nommés par l'archevêque étaient juges civils et criminels. Ils connaissaient par voie d'appel et de réformation de toutes les sentences rendues en matière civile par les sièges inférieurs de la chatellenie. Cette châteltenie privilégiée dont la ville était le chef-lieu comprenait d'abord la banlieue, c'est-à-dire les villages de Pommereuil, Mazinghien, puis Mauroy et Reumont qui dépendaient de la haute justice du Cateau, et ensuite le bourg de Catillon et les villages de Bazuel, Ors, Saint-Benin et Montay. Elle s'étendait aussi sur une partie des paroisses de S^t Souplet, Molain et Sart.

Le Câteau, Bazuel, Catillon et Ors n'avaient point de bailli ; la haute justice y était exercée par les mayeur et échevins.

L'appel des sentences des échevins du Câteau était porté devant les échevins de Cambrai et ceux-ci ressortissaient par appel au parlement de Flandre comme ils ont ressorti au conseil souverain de Malines avant la conquête du pays par Louis XIV.

L'appel de tous les jugements rendus en matière criminelle dans le Cambrésis était porté directement au Parlement de Flandre.

Aux termes des lettres patentes que le cardinal Dubois fit rendre en 1723, mais que le parlement de Flandre ne voulut pas enregistrer, et qui, cependant, furent transcrites au greffe du siège échevinal du Câteau, à l'insu des gens du roi, ce petit pays dont les archevêques qui y avaient leurs plus belles possessions, se sont longtemps prétendus souverains, était moins une partie qu'une dépendance du royaume de France. Il ne supportait point de maltôte* ni quelques autres impositions. Sa cotisation était spécifiée dans le contingent des contributions publiques du Cambrésis et il avait son bureau particulier. Toute disposition en matière de police ou de finance n'était exécutoire qu'après le visa de l'archevêque.

Pendant la Révolution, la commune de Catillon prit le nom d'Égalité-sur-Sambre. Dans la première circonscription des justices de paix, Catillon en eut une pour son territoire seul.

Dès les temps les plus reculés, les bords de la Sambre furent le théâtre de la guerre, et depuis que Landrecies devint une place de quelque importance, toutes les fois qu'elle fut menacée, Catillon qui n'en est éloigné que de 7 kilomètres s'en ressentit.

Cette commune eut souvent à souffrir de sa proximité de la forteresse de la Malmaison construite en 1255 au territoire d'Ors, près de la Sambre, aux confins du Cambrésis et du Hainaut, par Nicolas de Fontaines, évêque de Cambrai. Cette forteresse après avoir été

¹ Titre ajouté. (ndt)

² Pour une fois, dans cette monographie, Le Câteau se voit attribuer un accent circonflexe sur le 1^{er} a.. (ndt)

³ Dans ce texte, Le Cateau est orthographié tantôt avec un « t », tantôt avec deux. (ndt)

longtemps un sujet de discordes et de guerres fut démolie en 1428, sous l'épiscopat de Jean de Lens.

César et les Nerviens ¹

Suivant les commentaires de César, ç'aurait été sur les rives de la Sambre que 57 ans avant Jésus-Christ, cet illustre conquérant à qui rien ne résistait défit l'armée des Nerviens forte de soixante mille hommes et qui fut presque anéantie. Ce point est contesté et des historiens prétendent que le camp des Nerviens était établi entre Bonavis et Vaucelles et non dans la vallée de la Sambre. Cependant, comme le dit un auteur, il est permis de voir dans le plateau de Proix et de ses environs l'emplacement du camp de César, alors qu'il apprend qu'il n'est plus qu'à dix mille de la Sambre. Il y touche en effet ; l'Oise franchie à Vadencourt ou Lesquielles par Grougis, Mennevret et Ribeaupville d'un côté, ou par Hannappe, Vénérolles et Wassigny de l'autre, il est en pleine Sambre.

Par où arrivera-t-il sur le plateau de Catillon ? C'est là un point qu'il ne sera jamais bien facile d'établir.

Une partie de son armée remonta-t-elle la rive gauche de la Sambre jusqu'au lieu de la bataille pour en nettoyer et assurer les accès, au moins de ce côté, tandis que l'autre débouchait par la route de Grougis, Mennevret et Mazinghien sur le plateau de la bataille ? C'est possible et c'est même très probable. Une espèce de tradition qui subsiste encore dans le pays prétend que César embarrassé et arrêté par les murailles de branchages entrelacées qui couvrent le pays et en forment encore aujourd'hui les clôtures fit passer ses bagages à dos de mulets par un petit sentier qui donne sur une vallée, à travers les bois et qui s'appelle encore aujourd'hui la vallée Mulâtre, en souvenir de ce fait. Ce sentier s'ouvre, en effet, entre Andigny et Ribeaupville et se dirige vers les plateaux qui dominent à droite et que couronne Catillon-sur-Sambre.

Quelque chemin que César ait suivi, il est arrivé. Nous pensons, dit-il,² après un examen détaillé des lieux que le gros de l'armée dut déboucher sur les plateaux de Catillon, entre ce point et la Louvière.

Le lieu du passage et de la bataille serait au point qui sépare la hauteur de Catillon du moulin de Briques, ce qui n'empêcherait pas que l'action complète n'ait eu pour développement une étendue de deux kilomètres au moins, sur les bords de la rivière, c'est-à-dire de Mazinghien à Catillon en passant par la Louvière, du côté des Romains, rive gauche et de l'Abbaye et le moulin de Briques rive droite du côté des Belges.

D'ailleurs, d'après la tradition, on prétend qu'une partie de l'action eut lieu sur le territoire d'Oisy près du Petit Cambrésis, au milieu d'un marais où les Nerviens combattaient en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Cet endroit est encore appelé : Champ Dolant qui veut dire champ de douleur.

« La nature de l'emplacement que les nôtres avaient choisi pour le camp, dit César, était une colline qui depuis son sommet s'abaissait insensiblement vers la Sambre. Il s'élevait une autre d'une pente également douce vis-à-vis de celle-là et sur le bord opposé à deux cents pas environ. » Rien dans l'étude du terrain ne contredit ce récit ; au contraire les pentes s'inclinent en effet, presque insensiblement vers la rivière ; celle de Catillon, toutefois, est un peu plus élevée et plus raide et, par conséquent, a dû être plus favorable aux Romains. Le côté des Belges est encore aujourd'hui très marécageux et boisé, moins sans doute que du temps de César, mais il est facile de se faire une idée de ce qu'était le pays, surtout de ce côté, parce qu'il est encore aujourd'hui. Bien qu'entrecoupé de sentiers et même de chemins, il est peu praticable et doit être, l'hiver, à peu près impénétrable.

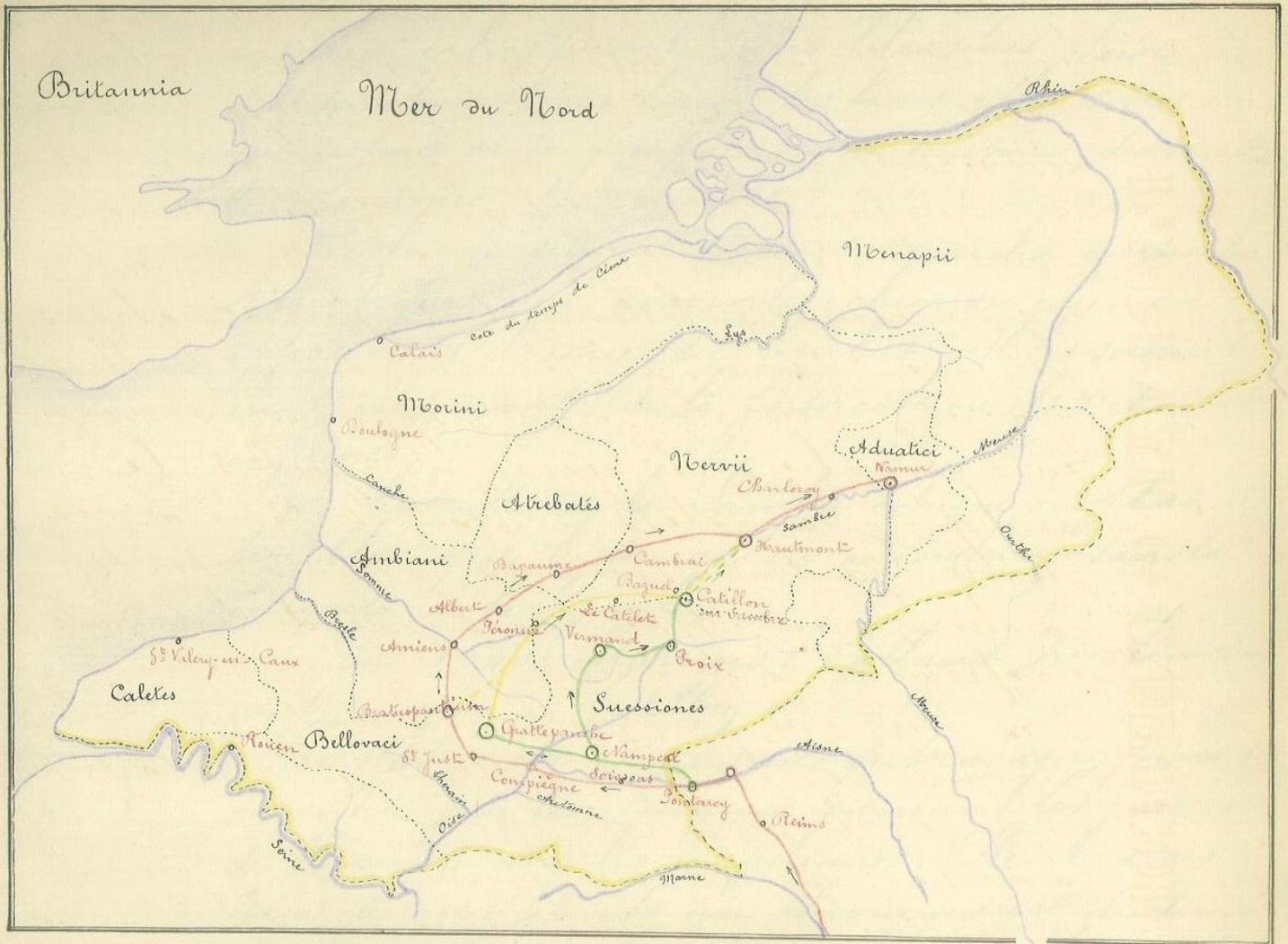
La Sambre y mesure trois pieds de profondeur ; cette particularité est encore à noter et donne un grand poids à notre opinion en faveur de Catillon-sur-Sambre. À Hautmont qui est

¹ Titre ajouté. (ndt)

² Sans doute est-il fait référence à l'auteur (non nommé) évoqué trois paragraphes plus haut. (ndt)

beaucoup plus bas et plus loin des sources, elle mesure douze pieds, ce qui, à part la question d'imprudence que nous avons déjà indiquée, suffirait à déterminer les plus récalcitrants pour l'emplacement que nous indiquons.

Etats belges considérés en l'an 697 de Rome



Carte indiquant 3 tracés relatifs à la marche de Jules César

- Le tracé rouge indique la marche de Jules César d'après l'empereur Napoléon III
- vert — M^r Dequie Delacour
- jaune — M^r et Setellier ingénieur

La bataille.

On peut se faire une idée maintenant du plan de bataille de César. Ses bagages sont restés sur les derrières de l'armée avec la quatorzième et la huitième légion nouvellement formées ; il place à son aile droite en regardant la Sambre la septième et la douzième en face des Nerviens ; la huitième et la onzième en face des Véromanduens occupent le centre ; son aile gauche formée de la neuvième et de la dixième fait face aux Atrébates. Il fait passer la rivière à ses cavaliers, à ses archers et à ses frondeurs qui vont engager un combat avec la cavalerie ennemie.

Les six légions arrivées les premières tracèrent l'enceinte du camp et se mirent à le fortifier. Dès que les ennemis cachés dans le bois aperçurent les premiers bagages (c'était le moment qu'ils avaient fixé pour l'attaque d'après les renseignements des espions) ils sautèrent dans l'ordre où ils s'étaient rangés, s'élancèrent avec toutes leurs troupes, tombèrent sur la cavalerie romaine qu'ils n'eurent pas de peine à renverser et coururent vers le fleuve avec une si incroyable vitesse qu'ils semblaient être en même temps dans le bois, au milieu de la rivière et sur les bras des Romains. Avec la même promptitude, ils attaquent la colline, le camp, les travailleurs occupés à le fortifier.

César avait tout à faire à la fois, il fallait déployer l'étendard qui donnait le signal de courir aux armes, faire sonner les trompettes, rappeler les soldats occupés aux travaux du camp et rassembler ceux qui s'étaient écartés pour ramasser des fascines, ranger en bataille et donner le mot d'ordre ; le peu de temps et la présence de l'ennemi victorieux l'empêchèrent de tout faire. Deux choses pourvurent à cet embarras ; l'expérience et l'habileté de ses soldats, la présence de ses lieutenants à qui César avait défendu de s'éloigner.*

L'attaque est si brusque, les Nerviens si ardents à combattre que les Romains n'ont le temps ni de vêtir les insignes des grades, ni de mettre les casques, ni d'ôter les boucliers de leurs enveloppes.

La confusion est extrême, le désordre est à son comble.

Mais les barbares ont été trompés par les dispositions que César avait données en dernier lieu à ses troupes ; ils pensaient n'avoir devant eux que l'avant-garde et ils étaient en présence du gros de l'armée romaine, ce qui diminuait les chances du succès de leur assaut.

Les Atrébates sont repoussés jusqu'à la rivière, les Véromanduens sont également battus par la huitième et la onzième légions, les deux légions d'arrière-garde qui escortaient les bagages prévenues du combat par les fuyards, accourent pour prendre part à l'action et se montrent sur le haut de la colline, enfin l'arrivée de la fameuse dixième légion changea tellement la face des choses que ceux-mêmes des Romains dont les blessures avaient épuisé les forces s'appuyaient sur leurs boucliers et recommençaient le combat ; les valets se jetaient sans armes sur les Gaulois toujours menaçants ; les cavaliers, pour effacer la honte de leur fuite, rivalisaient avec les légions.

Les Nerviens, frappés de stupeur par ce retour soudain hésitent et reculent. Dans la lutte suprême, ils déploient encore un courage farouche : quelqu'un tombe-t-il au premier rang, celui qui le suit prend sa place, monte sur son corps et tient tête aux Romains. De ces cadavres accumulés, ils se font un rempart d'où ils lancent leurs traits et envoient aux envahisseurs leurs javelots.

La mort achève de faucher leurs rangs ; la lutte cesse enfin ; César a ramené sous ses enseignes la victoire près de lui échapper. Il la paye cher, mais quel désastre pour les Gaulois !

Des 60.000 combattants que comptaient les Nerviens au commencement de la guerre, 500 à peine échappèrent sans blessures. Saisi d'admiration, César laissa les biens et les terres à ce qui restait de ce peuple magnanime, des vieillards, des femmes, des enfants.

De là, le général romain marcha contre les Atuatiques¹ qui avaient rebroussé chemin en apprenant l'issue du combat. Il les soumit en s'emparant de la forteresse où ils s'étaient enfermés.

La bataille de la Sambre est une des plus terribles que César ait eu à soutenir dans la conquête de la Gaule.

Catillon de la Renaissance à la Révolution²

En 1543, François 1^{er} allant sur Landrecies vint camper à Catillon.³

En 1555,⁴ cette commune fut ravagée puis incendiée par les Français pendant les guerres de Henri II avec les impériaux. Elle l'avait déjà été en 1542, et un chroniqueur du temps explique ainsi ce qu'étaient alors les malheurs de la guerre :

« Les Français mirent le feu en aucuns châteaux et maisons de belle structure et magnifiques bâtiments, les ennemis mettaient le feu partout où ils pouvaient être les maîtres comme assez témoignaient les larmes et gémissements du povre laboureur et gens du⁵ lesquels brulez et appovris piteusement se lamentaient. »

La Groise et la partie nord de Catillon furent encore pillés par les Français quand le duc de Vendôme qui commandait l'armée française prit Landrecies en 1521,⁶ rasa la ville et la brûla.

Le blocus, forteresse de Catillon, le haut blocus de Toillon (sur la Groise), le petit blocus de Tassometz⁷ sont signalés en 1617. Il faut en conclure : 1° que le fortin auquel Catillon doit son nom avait alors disparu ; 2° qu'une seule de ces forteresses rurales ne suffisait pas pour la sécurité du village, on en avait élevé trois pour les trois agglomérations principales. Généralement on élevait ces forts dans les bois ou bien autour d'un ruisseau ou d'un étang.

Toute la partie du Cambrésis avoisinant le Cateau fut ravagée par le comte de Quinsé gouverneur de Guise qui y fait irruption le 9 juin 1637 avec 4.000 cavaliers⁸ 300 hommes d'infanterie du régiment de Plessis-Praslin et 300 hommes de la milice du pays. À Catillon, Bazuel, etc. il enleva 40 paysans, 45 chevaux, du bétail, des charrues et beaucoup d'autre butin.

Le paysan avait une telle épouvante que les chemins sont tout couverts de leurs chariots qui se retirent en grand désordre. Quatre desquels ont été pris par les nostres pleins de femmes et d'enfants que le comte de Quinsé a renvoyés sans rançon et sans avoir permis qu'on leur fit aucun outrage.

De mémoire d'homme l'épouvante n'a été telle en Flandre qu'elle est à présent.

Les habitants fuyant d'une ville à l'autre puis revenant d'où ils étaient partis et ne sachant enfin où trouver de la sécurité.⁹

Après le passage du gouverneur de Guise, un détachement de l'armée française du cardinal La Valette qui venait de prendre Landrecies se porta sur le Cateau occupa Catillon et les environs en fin juin et juillet 1637. Le chef français était le duc de Candale qui après s'être emparé du Cateau, alla rejoindre Turenne plus au nord, tandis que l'armée de La

¹ Aduatique (et non pas Atuatique) : Nom d'un peuple de Gaule, de la région de l'actuel Namur (Belgique), comme indiqué sur la carte des États belges confédérés de cette monographie. (ndt)

² Titre ajouté. (ndt)

³ François 1^{er} règne de 1515 à 1547 ; son fils Henri II, de 1547 à 1559. (ndt)

⁴ Ou en 1553. Le manuscrit n'est pas clair. La monographie de La Groise indique 1555. (ndt)

⁵ Gens du plat país. Les deux mots manquants (plat país) nous sont fournis par la monographie de La Groise qui utilise la même citation en la reproduisant un peu différemment. (ndt)

⁶ La date est exacte, l'auteur n'observant pas un ordre chronologique strict. Vendôme était alors au service de François 1^{er}. (ndt)

⁷ Situé à Rejet de Beaulieu. (ndt)

⁸ La monographie de La Groise indique 400 cavaliers, nombre paraissant plus vraisemblable. (ndt)

⁹ Ces deux paragraphes sont une citation (voir la monographie de La Groise). (ndt)

Valette, descendant la Sambre, ruinait tout sur son passage.

Lassés des courses¹ de la garnison française de Landrecies, les Austro-Espagnols résolurent de la reprendre et une armée sous le commandement de l'archiduc Léopold se présenta pour en faire le siège. Il plaça son armée sur la rive droite de la Sambre, une partie au Favril, l'autre à Catillon et la Groise sous les ordres du général Bex ; enfin un corps d'Espagnols était posté à Vendegies au Bois.

L'attaque commença le 27 juin 1647 et quelques jours plus tard la mésintelligence des maréchaux français Gassion et Rantzau lui livrait la place.

En 1654 Turenne venant de Guise campe à Catillon et fait le siège de Guise dont il s'empare sans difficultés grâce à son artillerie. Mais les environs du Cateau sont si désolés par les courses des gens de guerre que l'armée de Turenne n'y peut vivre, et pour ne pas faire de pertes de troupes, le général français courant le long de la forêt de Mormal, laisse Landrecies sur sa droite et assiège le Quesnoy qui capitule en juillet.

L'année suivante, Turenne qui avait fait prendre à son armée ses positions d'hiver à Guise se concerta avec le maréchal La Ferté et ils viennent mettre le siège devant Landrecies 18 juin 1655.

Trente mille hommes de leur armée étaient divisés en trois corps postés, l'un à Fayt, l'autre à Maroilles, le troisième sur la route de Guise à Catillon et la Groise. Mais le pays était ruiné à ce point que les troupes françaises n'y trouvaient point de vivres. Turenne ne laissa qu'un corps d'investissement et établit un camp plus à l'est. La place capitula.²

Catillon pendant la Révolution³

Août 1793. Valenciennes était pris par les Autrichiens, le Cateau, le Quesnoy étaient investis et Cambrai vers le 17 était l'objet d'une démonstration de la part de l'ennemi. Il revint après une sommation. À cette date, les Autrichiens ne poussant pas plus avant sur Cambrai se dirigèrent sur Maubeuge. Hiler⁴ qui avait mandat d'occuper la forêt de Mormal avec les flanqueurs de droite ne peut empêcher sa marche, et l'abandon de la forêt de Mormal livrait les rives de la Sambre d'Hautmont au Cateau qui était occupé le même jour. Les Autrichiens restèrent peu sur la rive droite. Toutefois, maîtres du Cateau, ils investirent Landrecies et, pour se procurer des vivres et attirer les Français, ils pillèrent les environs, notamment Beaulieu, Fesmy, Etreux. Le 8 et le 11 octobre, le général de brigade Cordelier qui avait reçu l'ordre de s'enfoncer dans la forêt du Nouvion obtint deux petits avantages sur les coalisés.*

150 uhlands étant partis à Catillon pour piller, furent dispersés avec perte par le 3^e bataillon de la Meurthe, appuyé par une charge du 6^e régiment de cavalerie. De son côté, Fromentin enveloppait plusieurs ennemis entre Prisches et Beurepaire, tandis qu'il lançait des patrouilles de cavalerie dans les bois et sur la route de Guise à Landrecies. Toutefois ce succès partiel laissait les Autrichiens dans leurs positions d'où la bataille de Wattignies ne les délogea point. Vers la mi-mars 1794, ils étaient établis sur la Sambre supérieure, à Ors et Pommereuil dont ils avaient fait une espèce de redoute en avant du Cateau. Les Français tenaient tant bien que mal sur la route de Guise, autour de Catillon. Fromentin pousse à cette époque diverses reconnaissances et livre des combats dans ce pays pourtant d'accès difficile et coupé de haies et de petits bois où sa tactique d'attaques sans nombre embarrassent⁵ l'ennemi. Le 29 mars 1794, sur l'avis de Fromentin une action fut engagée entre les troupes républicaines et les armées autrichiennes qui avaient le passage de la Sambre. Après plusieurs coups de canon tirés avec justesse en plein camp ennemi par les nôtres, le 1^{er}

¹ *Courses* doit être pris ici au sens « d'incursion en pays ennemi ». *Op. Cit. Vol.1, 1922.* (ndt)

² « *Catillon de la Renaissance à la Révolution* » ressemble étrangement à la partie « *Événements remarquables* » de la monographie de La Groise. (ndt)

³ Titre ajouté. (ndt)

⁴ Il s'agit probablement du général autrichien Johann von Hiller (1754-1819). <http://fr.wikipedia.org>. (ndt)

⁵ sic ! (ndt)

bataillon de Saint Denis eut ordre de charger. Impatients de se mesurer et avides du succès, il fonça avec furie, franchit tous les obstacles, força le pont de Catillon où les milices françaises passèrent à l'instant.

Suivant les instructions du général Fromentin, le général de brigade Soland porta ses tirailleurs en plusieurs colonnes hors de Catillon et essaya de déloger les Autrichiens. Les Français y parvinrent mais une terreur panique compromit ce succès. Toutefois, les Français restèrent entre la Groise, Catillon et le Rejet de Beaulieu, et le 30 mars, à l'aube, Fromentin lança le quatrième régiment de hussards en reconnaissance et lui enjoignit de rester en bataille en avant de Catillon. Il posta le 10^e bataillon de Paris dans les pâtures le long de la Sambre.

À la date du 18 avril 1794, Fromentin prévenait Favereau que l'ennemi avait attaqué Catillon, qu'il s'en était rendu maître ainsi que de la Groise et Ors et que Balland occupant Beaulieu avait dû battre en retraite.

Fromentin ignorait si l'ennemi se dirigeait sur Guise ou Landrecies et les Français battaient précipitamment en retraite sur Prisches et les Fayt. Dans la retraite des Français, après l'affaire du pont de Catillon, l'infanterie restait au Sud, le 10^e bataillon de Paris à Catillon, et les hussards entre la Groise et Catillon. Les fuyards étaient les gens de Saint-Quentin et voici comment le général Soland en parle :

« Ces gens de Saint-Quentin m'ont toujours paru de la plus mauvaise volonté. Plus de trente se sont sauvés jusqu'au Grand-Fayt où ils ont reçu les embrassements de leurs pères et mères qui sont venus sans doute les féliciter de leur conduite. J'ai ordonné d'arrêter cette séquelle et de la conduire dans les prisons d'Avesnes. »*

Dans cette bataille, le rapport extrait du bulletin autrichien donne une perte de près de 1.200 Français, les Autrichiens avouent avoir perdu 139 hommes et 124 chevaux. Parmi les blessés, on remarque un émigré, le 1^{er} lieutenant Biron-Kray qui devait plus tard être l'adversaire de Napoléon se distingua dans cette journée.

(Extrait du général Fromentin par Marmasan¹)

Lettre du général de brigade Cordellier.

Au quartier général du Nouvion, le 11 octobre 1793.

Citoyen Président

La Convention nationale n'apprendra pas sans doute sans intérêt un petit avantage qui vient d'être remporté par les troupes que je commande dans les plaines qui se trouvent entre le Cateau et la forêt du Nouvion.

Envoyé par le général de division Fromentin commandant les flanqueurs de droite de l'armée du Nord au bourg du Nouvion pour en garder la forêt avec environ 1.800 hommes d'infanterie et 100 hommes de cavalerie, je disposai mes forces de manière à empêcher l'ennemi de pénétrer dans les environs de ce poste. Ce matin un piquet de 50 hommes de cavalerie et un autre de 100 hommes d'infanterie se portaient en avant pour reconnaître l'ennemi qui avait commis la veille quelques pillages. À peine arrivés au village d'Oisy, les éclaireurs vinrent instruire le citoyen Soland, chef d'escadron commandant le 6^{me} régiment de cavalerie qui s'était mis à la tête de 50 de ses braves cavaliers, que l'ennemi s'avancait au nombre d'environ 150 tant en éclaireurs qu'en escadron sur le village de Catillon-sur-Sambre et celui de Beaulieu. Le brave Soland réussit parfaitement dans son entreprise et à l'aide d'un quart de conversion à gauche, il tomba sur l'ennemi qui l'attendait près d'un moulin à vent, la lance en arrêt. Cette prestance fut loin d'intimider nos braves cavaliers qui, les pressant par le flanc, les mirent dans une déroute complète, firent mordre la poussière à neuf d'entre eux, firent 8 prisonniers, prirent 9 chevaux et une quantité de lances que l'ennemi fut obligé d'abandonner pour battre en retraite plus facilement.*

¹ Cet extrait peut être tiré de l'ouvrage « *Le Général Fromentin et l'armée du Nord, 1792-1794* » de Paul Marmottan, Paris, E. Dubois, 1891. Source : <http://books.google.fr> (ndt)

Nos troupes, à qui la prudence défendait d'aller plus avant, firent leur retraite dans le meilleur ordre et arrivées à leur cantonnement, n'eurent rien de plus pressé que de porter secours à ceux des prisonniers qui avaient reçu des blessures, c'est à quoi ceux-ci ne s'attendaient pas, car un d'eux, légèrement blessé, avoua qu'il s'attendait à être tué d'après le récit qui lui avait été fait de la cruauté des Français ; il déclara même que l'ordre leur avait été donné de ne point faire de grâce.

Signé : Cordellier.

Avesnes, le 1^{er} mai 1794.

Le général de division Fromentin au général de division Ferrand.

Je reçois à l'instant un rapport du général Soland relatif à Landrecies, je te l'adresse sur-le-champ. « *J'apprends par des prisonniers et deux canonniers des nôtres déguisés en paysans que Landrecies s'est rendu, les canons étant tous démontés.* » Le même rapport porte que l'ennemi fait un mouvement sur Cambrai ; tu sais que c'est la suite du projet de l'ennemi. Pour nous, gardons nos positions, car il viendra sur Avesnes et sur Maubeuge après avoir forcé nos postes.

Je suppose encore que Maroilles pourra tenir ; au surplus, tu prendras les ordres qui nous concernent.

Je vais faire abattre leurs redoutes, mais avec prudence.

Signé : Soland.¹

En avril, la situation des Français devenait extrêmement difficile, et Fromentin, pour conserver Maroilles qui assurait les communications entre Maubeuge et Landrecies assiégé par les Autrichiens était obligé de dégarnir Beaulieu, la Groise et Catillon des troupes qui y séjournaient depuis un an, et la surveillance de la place de Landrecies, au lieu de se faire par le sud eut lieu désormais par les deux Fayt, Prisches et Favril, puis ils furent de nouveau occupés, car le 30 avril 1794, Landrecies capitulait. Les troupes de Fromentin se portaient tant sur Guise que sur Cambrai après avoir passé la Sambre au Rejet. Des combats eurent encore lieu à Catillon, la Groise, le Rejet dans le courant d'avril et mai 1794.

À partir de cette date, Pichegru qui commandait en chef, s'apercevant que les Autrichiens et les Anglais semblaient en vouloir à Cambrai, ordonna aux généraux Despeaux, Fromentin et Soland de quitter les sources de la Sambre et d'aller grossir entre Maubeuge et Philippeville les troupes des armées du Nord et des Ardennes.

Catillon depuis 1815²

En 1815, la France, et principalement le Nord, eut à nourrir et à entretenir 150.000 soldats étrangers. Les Russes occupèrent alors la commune de Catillon pendant trois ans et les habitants n'eurent point trop à s'en plaindre.

Le 21 janvier 1871, une partie de l'armée prussienne, victorieuse à Saint-Quentin envahit le département du Nord et vint s'établir à Catillon et dans les communes environnantes. Elle alla le lendemain bombarder Landrecies où elle éprouva des pertes sérieuses. Cette ville n'eut pu résister longtemps et les Prussiens allaient en continuer le bombardement lorsque l'Armistice du 28 janvier arrêta cette lutte sanglante pour le Nord comme pour les autres parties de la France.

Avant de quitter la commune de Catillon, l'ennemi l'avait frappée d'une imposition de quarante mille francs. La municipalité obtint qu'elle fut réduite à 13.000 francs.

¹ Ici se situe, probablement, la fin de la citation de l'ouvrage de Paul Marmottan. C'est pourquoi, contrairement au manuscrit original, nous passons une ligne. (ndt)

² Titre ajouté. (ndt)

Des personnages historiques originaires de Catillon ³

Les habitants de Catillon conservent la mémoire de Charles Fleury, originaire de cette commune, commandant de Saragosse vers 1614.

Catillon a fourni plus que les autres communes de l'arrondissement des hommes qui ont occupé de hautes fonctions, trois législateurs, deux généraux et un grand nombre d'officiers qui se sont distingués dans les guerres de l'Empire. Nous ne citerons que les principaux :

Cochet Henri-Louis Joseph.

Cochet Henri-Louis Joseph, député à l'Assemblée législative de 1791, à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents en l'an IV, est né à Catillon le 2 mai 1748 ; il est mort à Douai le 29 janvier 1807.*

Cochet était administrateur du département du Nord lorsqu'il fut élu député à l'Assemblée législative, le 29 août 1791, le deuxième sur douze. Il passa complètement inaperçu dans cette assemblée où il siégea du côté gauche. Les électeurs du Nord lui renouvelèrent cependant son mandat et l'élurent comme député à la Convention, le 4 septembre 1792, le quatrième sur douze. Il ne s'y fit pas davantage remarquer, s'assit à la Montagne et vota la mort du roi, sans appel ni sursis.

Élu le 23 Vendémiaire an IV² député du Nord, il passa au Conseil des Cinq-Cents, présenta dans la séance du 2 nivôse an VI³ une motion relative au régime hypothécaire et fit, le 3 Floréal de la même année⁴, un rapport qui a été imprimé.*

Sorti du Conseil en l'an VII, Cochet se rallia au coup d'état du 18 Brumaire,⁵ fut nommé le 7 messidor an VIII⁶ juge au tribunal criminel du département séant à Douai et passa, en 1802, en la même qualité, au tribunal criminel spécial établi par la loi du 13 mai de cette année⁷. Il y est mort en fonctions.

Lefebvre Charles

Lefebvre Charles, député à l'Assemblée législative de 1791 est né à Catillon le 6 novembre 1752, il est décédé à Valenciennes le 16 décembre 1818.

Fils de Antoine Michel et de Michelle Anbertine Adam, Lefebvre était officier municipal du Quesnoy lorsqu'il fut élu, le huitième sur douze, député à l'Assemblée législative de 1791 par les électeurs du département du Nord. Il siégea dans cette assemblée parmi les réformateurs et vota silencieusement avec la majorité. S'étant fixé à Valenciennes après la législature, il y reprit en l'an III (1797) l'étude de Hubert, notaire et exerça honorablement cette profession jusqu'au 9 septembre 1815, date où son fils Charles lui succéda.

De père en fils, cette étude est restée jusqu'aujourd'hui dans la même famille.

Lefebvre fut pendant quelques années conseiller d'arrondissement de Valenciennes ; il avait été nommé le 9 messidor an VII⁸ juge suppléant au tribunal civil de Valenciennes.

Béthune Laurent

Béthune Laurent, ancien procureur du roi à Bouchain fut successivement président au tribunal criminel et au tribunal civil du département du Nord et député au Conseil des Cinq-Cents où il prêta serment le 21 fructidor an V⁹. Il mourut le 26 Nivôse an VII,¹⁰ âgé*

³ Titre ajouté. (ndt)

² Le 15 octobre 1795. (ndt)

³ Le 22 décembre 1797. (ndt)

⁴ Le 22 avril 1798. (ndt)

⁵ Le coup d'État des 18 et 19 Brumaire an VIII eut lieu les 9 et 10 novembre 1799. (ndt)

⁶ Le 26 juin 1800. (ndt)

⁷ Le 23 floréal an X. (ndt)

⁸ Le 27 juin 1799. (ndt)

⁹ Le 7 septembre 1797. (ndt)

¹⁰ Le 15 janvier 1799. (ndt)

d'environ soixante ans.

Clément Gabriel

Clément Gabriel, général de brigade, commandant de la légion d'honneur, est décédé en activité de service en Espagne, au mois d'août 1812 âgé de quarante-quatre ans.

Goris Jérôme Joseph

Goris Jérôme Joseph, maréchal de camp en retraite est né à Catillon, département du Nord.

Goris, à peine âgé de dix-sept ans, s'enrôla en 1778 comme soldat dans les Gardes Françaises. Son exactitude à remplir ses devoirs, et son zèle pour le service le firent bientôt élever au grade de caporal, et il s'était concilié dans ce rang subalterne, l'estime et l'amour de ses chefs, lorsqu'en 1782 il rentra dans ses foyers, après avoir acheté son congé. Dix ans plus tard, les premières guerres de la liberté devaient le rappeler sous les drapeaux ; il quitta alors sa femme, ses enfants, abandonna le soin de ses affaires domestiques, pour marcher à la frontière, commanda en qualité de capitaine la deuxième compagnie du 6^e bataillon du Nord, et combattit successivement aux armées du Nord, de Sambre et Meuse, du Rhin, d'Angleterre et d'Italie. Nommé chef de brigade par le général Championnet le 7 février 1799¹, les 17^e et 65^e demi-brigades de ligne s'honorèrent l'une après l'autre de l'avoir à leur tête, et il était colonel du 14^e régiment d'infanterie légère lorsque, par décret du 6 août 1811, il fut promu au grade de général de brigade. Il fut employé en cette qualité dans la 30^e division militaire jusqu'au 16 juin 1812, époque à laquelle l'empereur lui confia le commandement du département des Bouches de l'Elbe, à Hambourg où il fit chérir le nom français et s'attira la bienveillance des habitants par l'esprit de modération et de justice qu'il apporta dans l'exercice de ses fonctions. Appelé en 1813 à la grande armée, il fit partie de la première division du premier corps d'observation du Rhin et fut compté parmi nos plus braves officiers-généraux jusqu'au 6 octobre 1815. Admis alors à la retraite par suite d'une blessure qu'il avait reçue à Lützen, il alla habiter son pays natal où les ennemis de la France et de la royauté le dénoncèrent comme conspirateur et le firent condamner à l'exil. Le général Goris était mutilé ; il avait versé son sang pour la patrie ; il n'avait pour toute fortune que vingt ans de gloire et l'honneur d'avoir été père d'un officier mort au champ d'honneur sous les remparts de Spandau. Avec de pareils titres à la reconnaissance nationale, il ne pouvait manquer d'être persécuté par les auteurs de la réaction.

Constamment en présence de l'ennemi pendant le cours de sa carrière militaire, le général Goris s'est partout signalé par la plus éclatante valeur. Vingt actions attesteraient qu'il n'y eut pas de soldat plus intrépide ni plus dévoué que lui ; mais comme il serait sans doute trop long de les rapporter toutes, nous nous contenterons des suivantes :

Le 2 avril 1792, Goris se trouvant en cantonnement à Bruai² entre Valenciennes et Condé, avec le 6^e bataillon du Nord qu'il commandait, apprend la trahison de Dumouriez. Aussitôt il rassemble les officiers de son corps et leur déclare que, si le général transfuge venait, comme il l'avait annoncé par son ordre du jour, les passer en revue, son intention était de lui brûler la cervelle. Après leur avoir fait part de cette résolution, dans laquelle tous jurèrent de le seconder, il rangea sa troupe en bataille et l'adossa à une haie, afin d'éviter une surprise de la part des escadrons qui escortaient Dumouriez. Il l'attendait ainsi, bien disposé à accomplir son dessein. Après quelques instants, le général n'arrivant point, Goris, qui craignait que le moindre retard ne compromit l'armée, fit battre la générale. Le cri de « Dumouriez est un traître » est bientôt répété dans les rangs. L'indignation et l'étonnement étant à leur comble, les soldats veulent marcher au devant de celui qui les a trompés ; ils

¹ Le 19 pluviôse an VII. (ndt)

² Il s'agissait, à la fin du XVIII^e siècle, de Bruay, parfois encore noté Bruay ou Brueil (Brueil-les-Valenciennes) et qui est devenu par décret du 29 juin 1902, trois ans après la rédaction du présent manuscrit, Bruay-sur-l'Escaut. Source : <http://www.bruaysurescaut.fr> . (ndt)

veulent aller le chercher pour en faire justice ; mais Goris, jugeant qu'il serait imprudent de tenter un coup de main dont le succès était douteux, les harangue, les forme en colonne serrée, et les conduit à Valenciennes, où ils sont reçus aux acclamations des habitants et de toute la garnison. La nouvelle de la défection de Dumouriez se répandit alors généralement dans l'armée, qui dut à l'énergie et à la présence d'esprit d'un seul homme d'avoir été avertie à temps d'un événement qui, connu trois heures plus tard, devenait funeste à la France, dont toutes les places fortes étaient au moment d'être livrées à l'ennemi. Les représentants du peuple en mission s'attribuèrent tout l'honneur d'avoir dévoilé ce complot ; mais il est certain que l'initiative de cette affaire appartient toute entière au 6^e bataillon du Nord, ainsi qu'à son chef qui, pour sauver sa patrie, s'exposa à une mort certaine, dans le cas où Dumouriez eût triomphé.

Le 20 avril 1797, Goris, qui, dans plusieurs combats antérieurs et notamment à la bataille de Fleurus*, où il avait été dangereusement blessé, avait montré une bravoure à toute épreuve, déploya encore la plus rare valeur au passage du Rhin. Au fort de l'action et dans le moment le plus critique, le général Moreau, ayant placé lui-même en avant de Diersheim cet officier qui commandait le 1^{er} bataillon de la 17^e brigade, lui ordonna de tenir jusqu'à la dernière extrémité, afin d'empêcher l'ennemi de tourner le village. À peine Goris a-t-il pris position que nos troupes sont repoussées par des forces supérieures et que son bataillon, resté seul en évidence, est foudroyé par l'artillerie autrichienne. La mitraille et les boulets emportent des files entières ; quatre fois le drapeau du bataillon fut renversé ; le découragement se met dans les rangs, les soldats murmurent, il n'y a plus moyen d'obtenir d'eux une plus longue résistance. Cependant l'intrépide Goris n'a pas perdu tout espoir ; il se porte tout à coup à cinquante pas en avant du front de bataille et là, pour ranimer sa troupe, il s'écrie d'une voix de stentor : « Soldats, je suis devant vous. » La vue d'un chef qui affronte le plus grand des périls donne de la force aux plus timides ; le bataillon tient ferme ; sa contenance assurée impose aux Autrichiens et le prix de tant d'efforts est la conviction d'avoir puissamment contribué à la victoire.

Le 17 janvier 1799, Goris étant à la tête de la 17^e ½ brigade qui se dirigeait sur Benevente, en arrivant aux Fourches-Caudines fut cerné par neuf à dix mille hommes et sommé de déposer les armes. Sans s'effrayer du nombre, il répondit par le pas de charge, se fit jour à la baïonnette et sauva son corps d'une entière destruction. Ce fait d'armes est inscrit au ministère de la guerre sur le tableau des affaires et batailles de l'armée de Naples.

Peu de temps après, il se distingua de nouveau à la prise de Salerne. Les Anglais, ayant débarqué des troupes dans cette ville, interceptaient les communications des deux Calabres avec l'armée. Le général Watrin, à la tête de la 17^e demi-brigade et d'un bataillon italien, fut chargé de les rétablir. Une frégate anglaise était embossée à peu de distance de la route, et les Anglais, réunis aux Napolitains, étaient postés sur la montagne qui domine Salerne. Il fallait les en débusquer. Goris n'a pas plutôt reçu l'ordre d'aller les attaquer avec un détachement que filant à mi-côte pour arriver au château, et placé entre deux feux, d'un côté la mitraille, et de l'autre la mousqueterie*, il gravit la montagne et s'avance au pas de charge, la baïonnette en avant. L'ennemi, étonné de tant d'audace, se replie. Nos soldats escaladent le château, en brisent les portes et, à un signal convenu, toute la colonne se précipite dans la ville, d'où les Anglais furent chassés après avoir éprouvé une perte considérable en morts et blessés. Cette action éclatante est racontée dans le rapport du général Watrin, déposé aux archives du gouvernement.

Les campagnes de 1807 à 1813, tant aux armées d'Italie et de Naples qu'à la grande armée, fournirent encore plus d'une fois l'occasion au général Goris de faire briller ses talents ainsi que sa valeur ; et la bataille de Lützen, où, en chargeant à la tête de sa brigade, il fut frappé d'un bisciaïen* qui lui fractura le genou gauche, mit le comble à sa réputation guerrière.

Le général Goris était officier de la légion d'honneur. Il est inhumé à Catillon où il mourut à l'âge de soixante-sept ans.

Folly Antoine

Folly Antoine, capitaine à la 65^e demi-brigade d'infanterie est né à Catillon, département du Nord.

Le 23 mars 1799, la garnison d'Andria venait de repousser les attaques de deux corps nombreux de Napolitains et de Français qui avaient inutilement tenté de monter à la brèche lorsque le lieutenant Folly et son capitaine, chacun à la tête d'un rang de grenadiers, s'élançèrent dans la ville et y pénétrèrent, malgré la plus vive résistance. Entraînés par l'exemple de ces deux officiers, les soldats se précipitèrent sur leurs pas et la place tomba au pouvoir des Français. Le général MacDonald, informé de la bravoure qu'avait montrée dans cet assaut le lieutenant Folly, qui y avait été grièvement blessé, le nomma capitaine de grenadiers au 3^{me} bataillon de la 17^e de ligne. Peu de temps après, à la prise de Frany,¹ cet officier, qui n'était pas encore guéri de sa blessure, posa la première échelle contre les remparts, et arriva l'un des premiers sur le parapet.

Passé au 65^e régiment, cet intrépide capitaine trouva en Espagne une mort glorieuse : il fut sincèrement regretté des officiers et des soldats. Il a laissé deux fils qui, de même que lui, consacrent leur existence au service de la patrie. Dans plus d'une occasion, ils se sont montrés dignes de la réputation de leur père.

Folly Louis Antoine Joseph

Folly Louis Antoine Joseph, fils d'Antoine, capitaine au 5^e bataillon de la légion des Basses-Alpes, chevalier de la légion d'honneur, né à Catillon, département du Nord.

Après s'être enrôlé volontairement, à l'âge de seize ans, dans le 65^e régiment d'infanterie de ligne, Folly fit ses premières armes sous les yeux de son père qui était alors capitaine dans le même régiment. Quoique jeune, il ne tarda pas à se faire distinguer par sa bravoure ; il en donna les preuves les plus éclatantes pendant les campagnes de Prusse, de Pologne et d'Allemagne. Sa conduite à la bataille de Ratisbonne, où il fut blessé d'un coup de feu à la tête, le 19 avril 1809, lui valut le grade de sous-lieutenant. Le courage qu'il déploya ensuite dans la guerre lui valut bientôt un nouvel avancement. Le 2 mai 1813, Folly, qui venait d'être nommé lieutenant d'une compagnie de voltigeurs, fut blessé d'un éclat d'obus sous les murs de Castro. Les plus braves le croyaient hors de combat et regardaient comme impossible qu'il continuât à partager leurs travaux ; cependant on annonce que le lieutenant-général Foi, commandant le siège et qui le poussait depuis quelques jours avec la plus grande vigueur, désespérant de forcer la place à capituler, a résolu de l'emporter d'assaut. Folly est tellement affaibli par sa blessure qu'il peut à peine se soutenir. Tout à coup il se rappelle qu'en pareille circonstance son père est monté le premier sur les remparts de Frany. Le souvenir de cette action éveille en lui le désir de suivre un si bel exemple. En France, l'intrépidité est souvent héréditaire. À un signal donné, Folly s'élance à la brèche avec ses voltigeurs, escalade la forteresse sous une grêle de mitraille et y entre le premier avec son capitaine, le brave Fayet, aujourd'hui lieutenant-colonel au 6^e régiment de la garde royale.

Le 24 mars 1813, Folly faisait partie d'un détachement de cent soixante hommes qui, sous les ordres du chef d'escadron Giordano, surprit pendant la nuit à Fuentes-Sol la bande des guérillas de Saornil, lui enleva deux cent trente quatre chevaux et lui fit plus de deux cents prisonniers, parmi lesquels se trouvaient un chef d'escadron et treize autres officiers. Étant entré le premier dans le village, quoiqu'il ne fut suivi que de deux voltigeurs, le brave Folly, qui espérait rencontrer Saornil, courut en toute hâte à l'une des principales maisons et y fit de sa main sept officiers prisonniers. Le premier qui mit bas les armes était d'une taille gigantesque ; ses camarades lui donnaient par dérision le surnom de il Nino² (le nain). Après

¹ Sans doute s'agit-il de la ville italienne de Trani, située dans les Pouilles et proche d'Andria. (ndt)

² El Niño. (ndt)

avoir résisté quelque temps, il Nino, dont la force répondait à sa haute stature, fut obligé de s'avouer vaincu ; il s'avança alors vers le lieutenant Folly, en lui présentant son épée et sa bourse. « Apprends, lui dit l'officier français, que nous faisons la guerre aux ennemis de notre pays, et non pas à leur or que nous méprisons. »

Wallez Joseph

Wallez (Joseph) sergent-major au 13^e régiment d'infanterie légère, chevalier de la Légion d'honneur, né à Catillon, département du Nord.

Le 30 août 1812 le sergent-major Wallez, fait prisonnier à Culm¹ avec le corps du général Vandame, faisait partie d'une colonne escortée par cinquante-deux Prussiens. En traversant un bois, nos soldats, en qui l'adresse seconda souvent la valeur, se mettent à crier : « Voilà les Français ! » À ces cris, les Prussiens sont déconcertés. Wallez, qui s'aperçoit de leur trouble, fait aussitôt main basse sur ses conducteurs, parvient à rassembler vingt-cinq hommes de son régiment et fait mettre bas les armes aux cinquante-deux Prussiens, qu'il ramène presque seul à l'armée française qui se trouvait à deux lieues de là : la plupart des militaires qui formaient la colonne s'étaient dispersés afin de ne pas être repris.

L'intrépide Wallez avait antérieurement dans plusieurs occasions donné des preuves du plus grand courage, notamment le 19 avril 1809, devant Landshut, où avec deux carabiniers de son régiment, il alla couper sous une grêle de mitraille le câble de plusieurs bateaux que foudroyait l'artillerie des Autrichiens. Cette action eut lieu en présence du maréchal Davoust qui promit alors de le récompenser ; il le fit, en effet, décorer de l'étoile des braves.

Blondeau Constant

Blondeau Constant, soldat au 20^e régiment de chasseurs à cheval, chevalier de la Légion d'honneur, né à Catillon le 1^{er} février 1773, décédé à Catillon le 2 mars 1850.

Blondeau était l'un de ces soldats toujours prêts, en présence de l'ennemi, à tenter les entreprises les plus périlleuses. Les officiers de son régiment se plaisaient à raconter à ceux des autres corps les actions éclatantes qui lui avaient valu une réputation d'intrépidité au-dessus de tout éloge.

En 1793, il s'élança à cheval dans l'Inn, le traversa à la nage avec un de ses camarades et alla sur la rive opposée attaquer trois dragons de Latour, qu'il ramena prisonniers avec leurs chevaux. Peu de temps après, dans une charge, il sauva la vie à un grenadier français et le dégagea des mains de deux cavaliers Blankenstein qui, à leur tour, furent forcés de se rendre.

Pendant la campagne de 1796, Blondeau se trouvant à la découverte dans les environs d'Offenbourg, sous les ordres de l'intrépide Kermann² (ex chef d'escadron de mameloucks) se mit avec le brigadier Desbordes à la poursuite de plusieurs vedettes qu'il poussa à travers un bois. À peine s'y fut-il enfoncé, qu'il aperçut devant lui un poste composé de vingt-cinq hommes d'infanterie ; sans hésiter, il les somma de se rendre ; ceux-ci, épouvantés, mettent bas les armes et l'audacieux chasseur les dirige aussitôt vers son camarade, qu'il charge de les conduire au camp. À peine a-t-il terminé ce coup de main, qu'il part au galop, poursuit de nouveau les vedettes*, et ne revient qu'après avoir pris deux cavaliers et leurs chevaux.*

Depuis son entrée au service en 1792, jusqu'au moment où il fut admis à la retraite, Blondeau ne laissa pas passer un jour sans donner des preuves de la plus éclatante valeur. On le vit quelque fois conduire à son régiment jusqu'à onze cavaliers montés et équipés, qu'il

¹ La bataille de Kulm (Bohème) qui a lieu le 30 août 1813, voit les troupes françaises commandées par le général Vandamme défaites par les troupes coalisées (Prusse, Autriche, Russie). <http://fr.wikipedia.org/wiki> (ndt)

² Il s'agit de KIRMANN (François-Antoine, baron), né le 2 octobre 1768. Il fait toutes les campagnes de la Révolution de 1792 à l'an IX avec les armées du Nord, des Ardennes, de Sambre et Meuse, etc. Il prend le commandement de la compagnie de Mamelucks en 1808. <http://www.napoleon-series.org/> (en cache) (ndt)

était allé attaquer seul à la barbe du camp ennemi. Peu de soldats furent plus terribles et en même temps plus droits ; il fut en tout le digne émule de deux des plus vaillants sous-officiers de son régiment, Camus et Robin, et ce qui prouve que les braves se recherchent, c'est qu'il fut aussi leur meilleur ami.

Voici ce qu'on lit dans la gazette de Cambrai du samedi 9 mars 1850 où on rend compte des funérailles de Blondeau :

Catillon, 4 mars.

Notre commune vient d'assister à une touchante cérémonie qui prouve que le vrai mérite aura toujours son prix et que, quels que soient les hommes et les choses, il commandera toujours le respect et l'estime.

Constant Blondeau, glorieux débris de nos anciennes armées, vient de rendre le dernier soupir au milieu des pleurs de sa famille et entre les bras de ses vieux compagnons d'armes qui auraient voulu, par leurs efforts, pouvoir conserver à la vie celui dont les jours, hélas ! étaient comptés. À la première nouvelle de la mort de Blondeau, tout Catillon s'émut comme d'une perte qui était à chacun personnelle, et il voulut rendre les derniers hommages et les rendre d'une manière digne de lui au guerrier qui avait fait connaître son nom avec honneur sur tant de champs de bataille.

Le concours immense qui se pressait à son convoi, triste et recueilli, la compagnie des pompiers qui semblait avoir revêtu un éclat inaccoutumé et dont la musique exécutait lentement des marches funèbres, les roulements sourds et ininterrompus du tambour, voilé d'un crêpe, ces officiers en grande tenue, venus de près et de loin avec leurs insignes les plus glorieux pour faire les derniers adieux à ce vieux compagnon de leur gloire ; ce cercueil couvert de draperies noires, cette médaille en or, à l'effigie de Napoléon, qui avait été donnée avec les trois premières croix d'honneur et qui furent trois décernées au 20^e chasseurs, ce sabre terrible qui tant de fois avait porté dans les rangs ennemis la mort et l'effroi et qui, aujourd'hui étendu en croix sur la poitrine de ce brave, rappelait toute une époque de victoires et de luttes sanglantes, tout dans cette imposante cérémonie élevait l'âme et pénétrait le cœur d'admiration et de regret.

Le prêtre, d'une voix émue, dans une courte allocution qui valait un discours, rappela les vertus civiles et privées du guerrier aussi fidèle à Dieu qu'à sa patrie dont l'humeur si douce et si calme, dont le caractère si affable et si obligeant contrastait d'une manière surprenante avec sa réputation de redoutable et invincible soldat, et termina en disant que toute sa vie avait été digne et glorieuse comme sa mort, que si son nom avait mérité d'être inscrit avec honneur dans les fastes de l'empire, on pouvait croire avec assurance qu'il était aujourd'hui inscrit dans le livre de vie.

M. Drollet, commandant en retraite, fit aussi, au nom de ses frères d'arme, des adieux touchants sur la tombe de son ami, et en se retirant, le cœur attendri, les larmes aux yeux, tous les assistants enviaient et une aussi belle vie et une aussi belle mort.

Monnaie de l'évêque Gérard de Dinville, trouvée à Catillon

On a recueilli dans les démolitions de l'église de Catillon une monnaie d'argent de Gérard de Dinville, X^e évêque de Cambrai de 1371 à 1378. Le diamètre est de 12 lignes ; elle pesait 48 grains.

Cette pièce bien conservée présentait à la face un écusson enclavé ayant trois lions et surmonté d'un casque avec une couronne de comte et portant cette légende contournée :

+ Gerardes : Dei : Grat. Episc. Cames Camera

Au revers est une croix fleuronnée autour de laquelle on lit :

Moneta Cameraca + Benedict : Qui : Venit : in nomine : Domini.

Il y a quelques années, un brasseur de la commune, M^r Crassier, en faisant des fouilles à deux cents mètres de la Sambre, rive gauche, pour établir une entonnerie, retrouva des*

ossements humains qui provenaient, probablement, de la campagne des Français contre les Autrichiens en 1794 ou d'un combat plus ancien encore.

Monuments

L'hôtel de ville¹

Comme monument ancien, on remarque la maison commune ordinairement nommée par les habitants hôtel de ville. Ce bâtiment est construit en grès taillés, au soubassement et en brique avec le tour des portes et fenêtres en pierre blanche. La toiture, en ardoise, est surmontée d'un joli clocheton qui rappelle le goût espagnol. Le pavillon servant de girouette porte la date de 1731.

Sur la cloche on trouve l'inscription suivante : « Je suis à Catillon ».

Au rez-de-chaussée est la 1^{ère} classe des filles et à gauche le logement de l'Institutrice. La Mairie est située au premier étage, à droite. On y voit, attenant et de construction récente, la 2^{ème} classe de l'école des filles, le logement de l'Institutrice adjointe et la salle de répétition de la musique municipale. En dessous se trouve la salle où l'on pèse le beurre les jours de marché. Nous donnons d'autre part une vue de ces bâtiments avec une partie de la place publique.

Des marchés aux grains se tenaient autrefois, toutes les semaines à Catillon ; la halle qui servait à ces marchés a été conservée jusqu'en 18 .²

Des pierres aux inscriptions remarquables³

On voit aussi dans plusieurs façades de maisons au-dessus de la porte principale et formant clef de voûte quelques pierres très anciennes. Chez M^r François on y trouve deux pierres de ce genre : la première porte la date de 1702 avec les initiales FB et au-dessus le monogramme IHS. Sur la seconde on lit ANS XIII ; en dessous MB, c'est à dire le nom de celui qui a fait bâtir : Marc Béthune, et tout en bas de la pierre ES qui sont les initiales du nom de sa femme.

À la ferme de Gimbermont, on y voit également une pierre qui date de 1661 avec une inscription grecque qui veut dire sans erreur.⁴

Ces inscriptions varient selon les époques ; ainsi, à l'ancienne habitation du général Goris on lit au-dessus de la porte, dans la cour, les mots suivants qui se rapportent sans doute à l'époque troublée que l'on traversait : « Plus penser que dire » et en dessous JJG c'est-à-dire Joseph Jérôme ou plutôt Jérôme Joseph Goris. Sur d'autres pierres, outre les initiales on y lit : Sit nomen domini benedictum. Enfin sur une autre pierre encastrée dans la façade de la maison habitée par M. Delattre, boucher et qui est une ancienne brasserie, on trouve ces mots : RUINE EN L AN 1637 – REBATI L AN 1674.

Cette date de 1637 concorde bien avec l'époque de l'invasion du comte de Quinsé, gouverneur de Guise qui fit irruption à Catillon le 9 juin 1637.

L'ancien cimetière attient à l'église actuelle qui fut bâtie à la place de l'ancienne, mais les pierres tombales ont disparu. On en retrouve quelques-unes dans la commune : dans la cour de M. François Collery, à la ferme de la Haie tonnoile on remarque trois pierres sculptées avec goût et portant les inscriptions suivantes sur la 1^{ère} : D O M

Icy reposent les corps de Philippe Joseph Mortier, bourgeois de cette paroisse, décédé le

¹ Titre ajouté. (ndt)

² Cette monographie datant de 1899, l'auteur veut peut-être dire 1818 (comme au XX^e siècle, on parlait de la guerre de 14 ou des événements de 36 ou de 68 sans préciser les années séculaires). Mais nous pouvons supposer une date plus récente : l'auteur aurait omis de compléter son texte, ne disposant pas de l'année précise au moment de sa rédaction. Cette dernière hypothèse expliquerait la place décalée du point à la ligne. (ndt)

³ Titre ajouté. (ndt)

⁴ Le mot « erreur » n'est pas sûr, l'écriture de l'auteur étant ce qu'elle est. (ndt)

22 de janvier 1755, âgé de 51 ans, et d'Anne Marie Béthune, son épouse, décédée le 26 d'avril 1761 âgée de 57 ans.

Requies cant in pace. Amen.

Sur la seconde :

Icy repose le corps d'honnête homme l'époux Gabriel Mortier, en son vivant bourgeois et ancien eschevin de Catillon, décédé le 29 de novembre 1733 âgé de 62 ans, et celui de Marie Mathilde Huvelle, son épouse, décédée le 13 de février 1741 âgée de 57 ans.

Requies cant in pace. Amen.

Sur la troisième :

Dans ce lieu saint, en attendant leurs résurrections sont in humez les corps d'André Joseph Plinguet, décédé le 29 octobre 1714 âgé de cinquante-deux ans et de celui de Marie M... *(les autres lettres sont effacées)*.

Dans la cour de M. Bultez Achille, Rue du cimetière, on voit une autre pierre portant l'inscription ci-dessous :

En attendant la résurrection, ici repose le corps de Jean Jacques Lemaire, fils de Jean Jacques et de Marie-Clément, sa mère ; il fut baptisé le 20 janvier 1697, et décédé le 5 avril 1763.

Requies cant in pace.

L'église de Catillon¹

L'église qui datait du 17^{ème} siècle fut vendue pendant la Révolution à une personne du Pommereuil qui la fit démolir. Elle fut remplacée provisoirement par une autre en 1802, mais celle-ci avait des dimensions trop exigües ; enfin, en 1842, la commune fit construire l'église actuelle sur les plans de M. A. de Baralle, architecte à Cambrai. Sa tour, flanquée d'éperons ou contreforts, a été maintenue. Elle est surmontée d'une flèche en charpente dans le goût des anciennes constructions de Flandre. Sur l'une des faces une pierre encastrée dans la maçonnerie porte la date de 1671 avec les mots IHS MARIA.

Nous donnons ci-contre une vue de ce monument.

Cette église, du style roman, est placée sous le vocable de la Vierge ; on en célèbre la fête patronale le 8 septembre, jour de la Nativité ou plutôt le premier dimanche qui suit cette date. Elle présente trois nefs éclairées par cinq grandes fenêtres de chaque côté ; le chœur en a deux ; il y a peu de sculptures, la voûte de la grande nef est demi-cylindrique. On remarque derrière le maître-autel une toile magnifique représentant l'Assomption.

Parmi les vitraux, trois sont surtout remarquables par l'éclat de leur peinture : le premier dans le chœur à gauche représente la naissance du Christ, le second, la Cène et le troisième qui est un don de M. Paternotte-Leblon et date de 1879, a pour sujet l'Annonciation.

Nous y voyons aussi Saint Leu que l'on invoque pour la guérison des enfants qui ont peur.

L'église de Catillon n'a qu'une cloche ; on prétend qu'elle en possédait trois avant la Révolution et que celles-ci auraient été fondues pour faire des canons.

Sur la cloche actuelle on lit l'inscription ci-dessous :

« J'appartiens à la commune de Catillon-sur-Sambre (Nord)

J'ai pour parrain Pierre François Bezançon et pour marraine Espérance Josèphe Debarbieux qui m'ont donné le nom d'**Espérance**. J'ai été fondue en avril 1846 par Gorlier, fondeur à Frévent. Je pèse 500 kilogrammes. »

¹ Titre ajouté. (ndt)



Vue de l'Hotel de Ville
bâti en 1731.



Vue de l'église .
La tour date de 1671.



Chêne centenaire
du Bois de l'Abbaye.
(Vue prise à l'Est.)



Chêne centenaire
du Bois de l'Abbaye.
Vue prise à l'ouest.

Chapelles. Fontaines.

Il y a sur le territoire de la commune quatre chapelles isolées. Les unes sont bâties en pierre et ont la forme cylindrique ; les deux autres, construites en briques sont demi-circulaires. Trois d'entre elles sont consacrées à la Vierge sous des dénominations diverses et la quatrième à Saint Roch. Elles sont toutes entourées de peupliers ou de tilleuls. Celle de la Brique sert de but à la procession le jour de l'Assomption.

On y voit aussi deux fontaines qui donnent une eau très claire, mais qui n'ont la propriété de guérir aucun mal ; l'une est située au bout de la ruelle de Haute-rive et l'autre au Grand-Rejet.

Le Chêne du bois de l'Abbaye.

Lorsqu'on visite le hameau du Bois de l'Abbaye situé à trois kilomètres et demi de Catillon, on remarque au milieu, et au point d'intersection de deux chemins, un chêne très touffu, aux branches énormes et d'une végétation très vigoureuse encore. Cet arbre qui mesure 5 mètres 50 de tour à hauteur d'homme n'a pas moins de dix-huit à vingt mètres du pied au sommet.

Les personnes les plus âgées du hameau ont toujours connu ce chêne, et leurs ancêtres aussi. Sans doute, qu'il provient de l'ancien bois qui, en grande partie, appartenait à l'Abbaye de Fesmy et qui fut complètement défriché en 1773. Il serait donc plusieurs fois centenaire.

On croit que le bois se terminait à cet endroit, car le chemin qui passe auprès du chêne était appelé voie des hurleurs (loups).

On trouvera d'autre part deux vues de cet arbre, l'une prise à l'est, l'autre à l'ouest.

Les Archives communales¹

Les archives communales de Catillon renferment peu de documents historiques et ne sont pas en ordre. Au milieu d'un certain nombre de volumes ne portant aucun numéro, nous n'avons trouvé que l'annuaire départemental de 1833 qui donne des notes historiques sur les communes de l'arrondissement de Cambrai et par conséquent sur Catillon.

Quelques registres de baptêmes nous ont fourni les noms de quatre curés de l'endroit. Les registres aux délibérations du Conseil municipal, d'après ce que nous a dit le Secrétaire de la Mairie, ne portent aucune délibération concernant la nomination des Instituteurs de Catillon-centre bien que ceux-ci soient nommés à cette époque par voie de concours.

Cependant on remarque dans lesdits registres la nomination de Messieurs Crinon et Wattiaux comme Instituteurs au Rejet de Beaulieu.

Nous avons pu nous procurer néanmoins, chez plusieurs habitants de la localité des documents se rapportant à la période révolutionnaire ; nous en donnons ci-dessous quelques extraits à titre de pièces anciennes et curieuses.

Du 29 juillet 1789,

Formation de la Compagnie bourgeoise de Catillon-sur-Sambre.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le vingt neuf juillet, Nous, Antoine Mortier, cultivateur, demeurant à Catillon-sur-Sambre, chatellenie du Cateau-Cambrésis, Capitaine élu de la bourgeoisie dudit lieu par acte passé devant notaire le vingt-sept du courant et déposé à l'hôtel de ville dudit lieu de l'avis et consentement des principaux habitants du même lieu avec nous soussignés

Considérant que l'anarchie qui semble actuellement s'emparer actuellement² de tous les

¹ Titre ajouté. (ndt)

² Sic ! (ndt)

esprits du royaume pourrait inciter les mal vivans et non bien intentionnés à porter atteinte aux propriétés tant particulières que publiques, à commettre des excès très préjudiciables à la tranquillité de chaque citoyen en particulier et au bien-être de la société en général avons formés la présente compagnie bourgeoise pour prévenir autant que faire se peut tous les maux ci-dessus détaillés et autres qui pourraient sous les points, articles et règlements consentis par tous et un chacun les habitants dudit Catillon, volontaires de ladite Compagnie ci-après déclarés et soussignés desquels règlements points et articles de discipline.

La teneur s'ensuit

Savoir :

Chaque volontaire composant ladite compagnie ci-après nommé et soussigné promet et s'oblige d'obéir ponctuellement à tout ce qui sera ordonné tant par ledit capitaine que par les officiers par lui dénommés comme aussi lesdits officiers ci dénommés promettent et s'obligent d'obéir à ceux d'un grade supérieur aux leurs.

Article II

Il sera libre audit capitaine ou en son absence auxdits officiers suivant leur grade d'établir une garde de jour et de nuit composée de tel quantité d'hommes qu'il trouvera convenir.

Article III

Aucun volontaire commandé de garde ne pourra abandonner son poste de jour ni de nuit sans une permission expresse du capitaine ou de ses officiers.

Article IV

Chaque volontaire pourra se faire remplacer par l'un ou l'autre de ses camarades du consentement du capitaine ou de ses officiers.

Article V

Lesdits volontaires seront tenus et obligés de battre patrouille de jour et de nuit pour veiller à la tranquillité publique et à la sûreté de toutes propriétés en tel nombre qu'il plaira audit capitaine ou à ses officiers.

Article VI

Lesdits capitaines et officiers pourront séparément infliger la peine de prison ou des arrêts suivant l'exigence des cas à ceux desdits volontaires qui contreviendront au présent règlement, mais ils ne pourront que réunis et à la pluralité des voix, prononcer l'expulsion de ladite compagnie qui sera regardée comme la plus grande peine contre lesdits contrevenans, tous lesquels règlements ont été après lecture publique réitérés, acceptés et consentis par les habitants de Catillon comprenant ladite compagnie soussignés lorsqu'ils ont promis sur leur honneur de se soumettre et conformer.

S'ensuivent les noms desdits habitants volontaires.

Gressiez fils.

Godin,

J. A^{ne} Mortier

Cochet J. fils

Marc Béthune

F. Fleuru

Constant Dehon

J. B^e Gailliez fils

J. Bisiaux

etc.

Une autorisation de vente d'eau de vie ¹

Nous, Mouré, officier municipal de Catillon-sur-Sambre, département du Nord, district de Cambrai, canton du Cateau, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra que Laurent Béthune, habitant dudit lieu, porteur des présentes, est par Nous commissionné pour installer en tel lieu du royaume qui bon lui semblera des eaux-de-vie pour la consommation de notre commune et que nous lui cautionnons d'avance pour la décharge en ce dit lieu.

Fait audit Catillon, le 29 novembre 1790.

Sous le sceau de ladite municipalité et en plein conseil sous la retenue qui expose ...

¹ Titre ajouté. (ndt)

que pour quatre barriques au plus et devront être renouvelés chaque année à peine de nullité.

Suivent les signatures : *J A Mortier*
Bisiaux

Sceau de Catillon en cire rouge.

Extrait du rôle d'évaluation des pertes éprouvées par la commune d'Egalité-sur-Sambre, ci-devant Catillon.

Armand Leveau, brasseur et meunier propriétaire de quatre mencaudées 12 pintes de terre dont la récolte a été perdue en entier et dont le revenu est porté sur la matrice de la contribution foncière à 45^F

Frais d'exploitation et semence 45^F

Le même propriétaire de six mencaudées de terre qui devaient être empouillées* en mars dont le revenu net porté sur la matrice de la contribution foncière est 54^F

Quatre chevaux pris par l'ennemi 3.200^F

Bled, orge, avoine, paille, son et foin 3.811^F

Bois de charpente et à brûler et perches à houblon 1.441^F

Ustensiles à usage de son moulin 400^F

Bierre, tonneaux, chaudrons et autres ustensiles 1.920^F

Une charrette et autres instruments aratoires 320^F

Ruches à miel 350^F

Granges et écuries détruites par le feu 3.200^F

Ledit Leveau propriétaire d'un moulin bâti à neuf détruit en totalité par le feu dont le revenu imposable porté sur la matrice de la contribution foncière est de 450^F

La moitié en sus 225^F

Revenus dudit moulin 675^F

Total¹ 14.786^F

Pour extrait conforme.

Wilbert

Nous, agent et adjoint municipaux de la commune de Catillon-sur-Sambre soussignés certifions et attestons à tous ceux à qui il appartiendra que la signature apposée si d'autre part est sérieuse et véritable et que foi y doit être ajoutée ainsi qu'à l'extrait du rôle d'évaluation.

En foi de quoi nous avons signé.

Fait en la maison commune de Catillon le 2 pluviôse 4^e année républicaine.²

Signé : *Sard...*³ *Denise*
adj. impot. *sec.*

Sceau ovale de Catillon portant le bonnet phrygien.

Les écoles.

Historique de l'instruction dans la commune.

Catillon possède deux écoles primaires élémentaires, dirigées par une institutrice et un instituteur laïques ; en outre, un asile garderie libre est tenu par Madame Anselmé, née Philomène Dehon, depuis le 1^{er} mai 1899.⁴

Il est difficile de donner une date précise de la fondation des écoles à Catillon.

Une chambre du local actuel de l'Instituteur a servi d'école privée en 1835 à M.

¹ Ce total ne prend apparemment pas en compte, pour des raisons qui nous échappent, les dégâts relatifs au moulin. Sinon, il s'élèverait à 15.461 F. (ndt)

² 22 janvier 1795. (ndt)

³ Ou Sand..., ou Soud... ??? (ndt)

⁴ L'année même de la rédaction de cette monographie ; c'était donc tout récent. (ndt)

Wilmatte jusqu'en 1842, date à laquelle M. Lenain a remplacé M. Delattre Hilaire comme instituteur communal. Avant 1835, M. Delattre tenait déjà une école privée dans une maison sise rue nationale ; il était clerc en même temps qu'instituteur et avait remplacé son oncle M^r Cresson dans ces deux fonctions.

M^r Lenain qui remplaça M. Delattre habita le logement actuel de l'Instituteur jusqu'en 1847. Il alla ensuite faire classe à l'Hôtel-de-ville jusqu'en 1851. Il eut pour successeurs M.M. Lamy et Bierrant, de 1851 à 1856. M^r Coée qui vint après quitta l'hôtel de ville en 1862 pour venir habiter l'école actuelle construite en 1850 par M. Bévière et qui servait de café et de salle de danse avant d'être achetée par la commune.

Cette école a la forme d'un rectangle ayant 14 mètres de long sur 7 mètres de large. Elle est coupée en deux par une cloison ; elle compte sept fenêtres et deux portes et a un étage composé de 3 chambres qui servent à l'instituteur.

La 1^{ère} classe des filles est située, depuis 1871, au rez-de-chaussée de la Mairie et la deuxième classe dans un bâtiment construit en 1888 à l'emplacement de l'ancienne. Nous en avons donné la description en parlant de l'hôtel-de-ville.

Ces deux écoles comptent en moyenne quatre-vingt-dix à 100 élèves.

À une époque qui est très ancienne et qu'on ne connaît pas, un ex-jésuite nommé Simon Béthune enseigna les humanités pendant quelque temps à Catillon dans une maison qui porta le nom de collège, mais cet établissement ne dura que fort peu, son fondateur ayant été appelé à la cure du village de Saint-Aubert. Ensuite l'enseignement y fut donné par des maîtres dont quelques-uns étaient en même temps clercs laïques.

Il y eut en outre, à la même époque et avant la fondation d'une école communale, une institution libre dirigée par M. Lambray qui était aussi boulanger. Celui-ci avait été instituteur au Rejet de Beaulieu un an. Il vint s'établir à Catillon en 1820 et y exerça jusqu'en 1849. Son école était assez fréquentée.

Une salle d'asile libre fut aussi tenue par Madame Sophie Bera de 1838 à 1882. Cette directrice fut remplacée par M^{me} Carlier jusqu'en 1893.

M^{me} Machelard qui venait de Clary fut la première institutrice communale de Catillon où elle commença à exercer en 1846 dans une maison qui lui appartenait et pour laquelle elle recevait 200 francs de la commune comme prix de location. En 1864, elle dut quitter l'enseignement pour raison de santé et fut remplacée par sa fille Madame Goris qui continua dans le même local jusqu'en 1871, époque à laquelle elle vint habiter l'hôtel de ville où se trouve encore l'école actuelle des filles. M^{me} Cambier succéda le 11 novembre 1894 à M^{me} Goris qui fut admise à la retraite.

Liste des maîtres et des maîtresses qui ont exercé dans la commune :

Instituteurs communaux :¹

M.M. Delattre Hilaire	de	à 1842
Lenain	de 1842	à 1851
Lamy	de 1851	à 1852
Bierrant	de 1852	à 1856
Coée Jules	de 1856	au 17 mai 1867
Dambrine Ferdinand	du 17 mai 1867	au 1 ^{er} février 1886
Créteu Fernand	du 1 ^{er} février 1886	au 16 février 1889
Mennechez JB ^{ie}	depuis le 16 février 1889	

----- Instituteurs privés :

M.M. Lambray	de 1820	à 1849
Wilmatte	de 1835	à 1842

¹ Titre ajouté. (ndt)

Directrices d'asile :

<i>M^{me} Béra Sophie</i>	<i>de 1838</i>	<i>à 1882</i>
<i>M^{me} Carlier</i>	<i>de 1882</i>	<i>à 1893</i>
<i>M^{me} Anselmé</i>	<i>depuis le 1^{er} mai 1899</i>	

Institutrices communales :

<i>M^{me} Machelard</i>	<i>de 1846</i>	<i>à 1864</i>
<i>M^{me} Goris née Machelard</i>	<i>de 1864</i>	<i>au 10⁹^{bre} 1894</i>
<i>M^{me} Cambier née Deniaut</i>	<i>depuis le 11 novembre 1894</i>	

Liste des notaires :

<i>M.M. Béthune</i>	<i>An 7¹ – 1810</i>
<i>Selon</i>	<i>1810 – 1827</i>
<i>Selon</i>	<i>1827 – 1836</i>
<i>Basquin Adrien</i>	<i>1836 – 1866</i>
<i>Basquin Jules</i>	<i>1866 – 1886</i>
<i>Légrand Alexandre</i>	<i>1886 – 1888</i>
<i>Delvallée Gaston</i>	<i>depuis 1888</i>

Liste des Maires de la commune.

<i>M.M. Debarbieux Antoine</i>	<i>1807 – 1808</i>
<i>Béthune Marc</i>	<i>1808 – 1830</i>
<i>Béra Constant</i>	<i>1830 – 1833</i>
<i>Mairesse Alexandre</i>	<i>1833 – 1836</i>
<i>Denise François</i>	<i>1836 – 1838</i>
<i>Besançon François</i>	<i>1838 – 1841</i>
<i>Marchand Bénoni</i>	<i>1841 – 1843</i>
<i>Lombois Emile²</i>	<i>1843 – 1846</i>
<i>Marchand Bénoni</i>	<i>1846 – 1850</i>
<i>Fleuru Achille</i>	<i>1850 – 1858</i>
<i>Bricout Léopold</i>	<i>1858 – 1863</i>
<i>Hannequart</i>	<i>1863 – 1868</i>
<i>Druon</i>	<i>1868 – 1870</i>
<i>Mairesse Alexandre</i>	<i>1870 – 1872</i>
<i>Lombois Emile</i>	<i>1872 – 1884</i>
<i>Fleuru-Contesse</i>	<i>1884 – 1885</i>
<i>Fleuru-Lefèvre</i>	<i>depuis 1885</i>

Liste des curés.

Egidius, frère de l'évêque Jean d'Antoing 1194 – 1196
Egidius et Jean d'Antoing eurent pour mère une sœur de l'évêque prédécesseur de Jean
1179 – 1192.

Ce curé de Catillon et cet évêque de Cambrai avaient un autre frère bien plus connu
qu'eux dans les chroniques du moyen-âge : c'était Guillaume, l'illustre avoué de Béthune
dont les trouvères ont raconté les exploits.

Il est probable qu'Egidius assista au sacre de son frère le 13 septembre 1192 à

¹ L'an VII de la République s'étend du 22 septembre 1798 au 22 septembre 1799. (ndt)

² Sur le manuscrit original, le prénom Emile est barré et remplacé par Chrysostome, noté au dessus avec une écriture différente de celle de l'auteur de cette monographie. (ndt)

Cambrai par l'archevêque de Reims. Mais il serait bien téméraire d'affirmer qu'il le suivit à Amiens où Jean d'Antoing assista au couronnement d'Ingelburge,¹ reine de France, épouse de Philippe-Auguste (1193). Cet évêque était très lié à Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry dont il a écrit la vie.

La famille du curé Egidius est donc absolument remarquable.

Delaplace Charles de 1662 à 1680

Louis Morat de 1680 à 1687

Pierre Herlemont, doyen de la chrétienté du Cateau (1687), mort le 22 juillet 1732 à 69 ans.

J. Michel Dépinoy (1733), mort le 17 avril 1735 et inhumé dans l'église de Catillon.

Gaspard Vollet 1735 – 1744

J. Lefèvre 1744 – 1746

Arnould Lebrun 1746 – 1773, inhumé dans l'église de Catillon.

Preux, né à Montay en 1731, nommé curé de Catillon en 1774, doyen de la chrétienté en 1781, refuse le serment en 1791, émigre, rentre en France en 1793, est arrêté en 1794, est condamné à mort comme émigré rentré, par une commission militaire établie à Valenciennes le 27 octobre 1794, exécuté le lendemain.

Joseph Baligand 1803 – 1806

Clément Casiez 1806 – nommé doyen de Clary en 1813

Dollez, ex-curé d'Ors, 1813 – 1826, transféré à Haynecourt

Em. Joseph Saudemont 1826 – doyen d'Etroeungt en 1833

Désiré Thys, transféré à Onnaing en 1844

Bécar 1844 – 1875

Coé 1875 – nommé curé du Rejet de Beaulieu en 1881

Lesne 1881 – mort en 1889 à Catillon où il est inhumé

Caudron depuis 1889

Population de la commune

En 1833, la population de Catillon était de 3.151 habitants, mais elle diminua sensiblement en 1845 lorsque le hameau de la Groise se sépara de cette commune. En 1860, Catillon comptait encore 2.600 habitants dont 1.700 au centre et 900 au Rejet de Beaulieu.

Dès lors, la population du centre augmente chaque année jusqu'en 1872, époque à laquelle elle a 1.941 habitants. Cette augmentation extraordinaire en 1872 fut due probablement à l'établissement dans cette commune d'une fabrique de sucre.

À partir de cette époque, le nombre des habitants diminue en même temps que celui des hameaux. Il est de 1.700 h. en 1876, 1.666 en 1885 et enfin il arrive à 1.605 en 1896, date de sa séparation du Rejet de Beaulieu qui est érigé en commune.

La population de ce hameau et celle du Bois de l'Abbaye diminuent dans des proportions importantes.

Le Rejet de Beaulieu qui comptait 900 habitants en 1860, en a 835 en 1871, 735 en 1872 et tombe enfin à 670 en 1895.

Le Bois de l'Abbaye et les autres hameaux dépendant du centre avaient, en 1880, 222 habitants ; ils n'en comptaient plus que 215 en 1882 et 194 en 1887, et depuis cette époque la population va toujours en décroissant.

Cette diminution de la population est due surtout au manque d'industrie et de commerce dans la commune et surtout dans les hameaux.

Certaines familles nombreuses ont dû quitter le village où elles n'avaient point de

¹ Sur le nom de l'épouse de Philippe-Auguste, on relève d'importantes variations suivant les sources : Ingeborg, Ingeberg, Ingeburgis, Ingeburge, Ingelburge, Isemburge, Isembor, Isembour, Isemburgis, Isburgis, Isburge. D'après <http://www.corpusetampoies.com/cbe-isebour.html> (ndt)

travail l'hiver pour aller habiter des centres industriels.

Naissances, mariages et décès pendant les années 1895, 1896, 1897 et 1898.

<i>Années</i>	<i>Naissances</i>	<i>Mariages</i>	<i>Décès</i>
1895	48	22	40
1896	40	12	43
1897	35	10	33
1898	31	9	41

Particularités.

Les habitants de Catillon sont en général assez robustes ; on y compte passablement de vieillards ayant quatre-vingts ans et plus ; ils sont un peu apathiques surtout dans la classe ouvrière. Leur nourriture consiste principalement en laitage, lard, œufs, viande et légumes dans la classe pauvre ; ce régime est agrémenté, chez les riches, de viande de mouton, de volaille et de gibier.

On rapporte qu'autrefois les gens de Catillon avaient une certaine fierté, quoique leur sol, peu fertile, ne donnât que de médiocres produits. On les nommait « Gueux et glorieux ».

Cette fierté, les habitants l'ont conservée et ne se lient pas facilement avec les personnes qui ne font point partie de leur clan ou autrement dit de leur parenté. Leur caractère est indépendant, leurs mœurs sont assez douces¹ et parfois bruyantes.

À l'entrée de la bonne saison, les jeunes gens et les hommes s'amuse à choler, c'est-à-dire que dans les prés et les vergers, à l'aide d'un bâton ferré nommé crosse, ils lancent un étœuf en bois vers un but éloigné. L'été, leur principal amusement est le jeu de quilles qu'ils remplacent en hiver par les cartes et le billard.*

Le patois n'est presque pas en usage à Catillon ; on y parle généralement bien le français et cette habitude n'a point peu contribué à faire croire aux gens de ce village qu'ils étaient supérieurs à leurs voisins de Basuel, de Mazinghien, d'Ors et même du Cateau.

L'instruction est avancée chez les personnes riches ; on y compte des docteurs en droit, des avocats, des ingénieurs, des médecins, des pharmaciens et des notaires ; les gens aisés possède² une instruction moyenne, mais les pauvres sont en général peu instruits, et certains d'entre eux racontent encore volontiers que dans leur jeune âge ils faisaient souvent l'école buissonnière.

Les fêtes du carnaval à Catillon avaient une vogue qu'elles ont perdu depuis. Tout le monde se déguisait et prenait part aux divertissements publics, une cavalerie plus burlesque qu'artistique était formée le lendemain du mardi-gras ; elle traversait le village et dans le cortège était un chariot chargé de paille et de bois, avec lequel on réduisait en cendre le prince Carnaval.

Le 24 juin avaient lieu aussi les feux de Saint Jean. Les gamins et les jeunes gens qu'étaient chez les particuliers du bois, de la paille et pour agrémenter leurs demandes ils se servaient du refrain suivant : « Au bourg Saint Jean ! Saint Jean est tombé dans un boulan³ Saint Pierre l'a retiré, il faut un peu de bois pour le réchauffer. »

Sur un endroit culminant, d'ordinaire à la croix du Dieu de Gimblot, on disposait les matières combustibles et pendant que la meule brûlait et envoyait des flammèches au loin, une ronde immense se formait autour du foyer, et les hommes, les femmes et les enfants chantaient des refrains séculaires, qui éveillaient les échos des bois voisins.

¹ Sauf peut-être quand ils jouent à la choule* à l'occasion du mardi-gras... (Voir infra ; ndt)

² Sic ! (ndt)

³ Endroit rempli de vase et d'eau. (note de l'auteur)

*Il y a encore à Catillon, le mardi-gras, un jeu qui fut fondé de temps immémorial par un nommé Richard, originaire de la commune d'Ors, et c'est la **Choule***. Ce particulier fit don au village d'un terrain d'une superficie de 39 ares 10 centiares qu'on appelle encore le pré de la choule*, et dont le revenu doit servir chaque année à donner un prix au chouleur gagnant. On y ajoutait autrefois deux tonnes* de bière destinées à rafraîchir les joueurs, aussi bien hommes que jeunes gens.*

Voici en quoi consiste ce jeu, qui n'est pas exempt de dangers.

La choule est une pelote en cuir solide, remplie de bourre et de crin, et d'un diamètre de dix à quinze centimètres.*

Le mardi-gras à 3 heures, les chouleurs rassemblés au son du tambour sont en présence dans une pâture située près du cimetière et qui est à égale distance du ban des hommes et de celui des jeunes gens. Il s'agit donc de faire arriver la choule à un ban quelconque.*

Le maire de la commune placé au milieu des joueurs lancent¹ la boule en l'air, et aussitôt une lutte acharnée commence entre les hommes et les jeunes gens et plusieurs chouleurs en sortent quelque fois avec un œil poché ou une entorse. Certains individus profitent même de cette occasion pour faire valoir leurs rancunes et donnent adroitement un coup de pied ou un coup de poing aux personnes qui leur déplaisent.

On cite à propos de cette choule une petite anecdote qui se passa le mardi-gras en 1816 pendant le séjour des Russes à Catillon et qui faillit avoir des suites sérieuses...*

Ceux-ci étaient allés voir la choule et comme il y avait de la neige, un jeune homme s'avisa d'en jeter une boule aux Russes qui ripostèrent. Il s'ensuivit une bataille rangée entre les Catillonnais et les Russes qui étaient commandés par leurs officiers, mais qui se virent forcés de reculer. Tout se passait bien et chacun s'amusait, lorsqu'un individu lança, par mégarde ou avec intention peut-être, une boule de neige, renfermant une pierre, à un officier russe qui fut blessé à la figure. Alors celui-ci quoique bon garçon se fâcha et ordonna d'arrêter immédiatement le combat, menaçant si on ne le faisait de faire charger les canons, dont le parc était au Gard près de la ferme de Gimbermont pour mitrailler les chouleurs.²*

¹ Re-sic ! (ndt)

² Cette monographie non signée a très probablement pour auteur Jean-Baptiste Mennechez, l'instituteur en poste à l'école de la commune au moment où elle a été rédigée. (ndt)